Le No 2 Fr. No 238 27 septembre 1980 onzième année

POUR L'INTEGRATION DES APPRENTIS DANS LES CCT !

la brèche

organe bimensuel de la
Ligue Marxiste Révolutionnaire
section suisse de la IVe Internationale

CRISE DE LA JEUNESSE OU CRISE DU SYSTEME ?

ZURICH

sommaire

EDITO
La crise sociale est plus forte que la répression 3

POLITIQUE
Zurich : 8 000 jeunes pour un centre autonome 3
Appel du gouvernement tessinois : Mesdames, retournez à vos casseroles 5

SOCIAL
Horlogerie : une provocation patronale 4
Arts graphiques : les patrons ripostent 4
Ciba-Geigy (Ilford) : bénéfices en hausse, travailleurs en moins 5

DOSSIER 6 - 7
L'intégration des apprenti(e)s dans les CCT
Pour rompre leur isolement 6
"Convaincre les patrons, c'est impossible" 7

INTERNATIONAL
CHILI : Pinochet pour l'éternité ? 2
INDONESIE : "Gloire à Nestlé", signé : le PCI 8
GRANDE-BRETAGNE, congrès du TUC : 2 millions de chômeurs... pas de contre-attaque 9
ITALIE : FIAT : le défi 9
POLOGNE : le pouvoir politique de la bureaucratie en question ? 10
les grèves, l'Eglise et la bureaucratie 10
La guerre entre l'IRAK et l'IRAN sous l'oeil intéressé de l'impérialisme 11
Après le coup d'Etat en TURQUIE : l'OTAN et le FMI gouvernent 12

abonnez-vous

Abonnements à la Brèche :

6 mois, enveloppe ouverte : . . . . . fr. 22,50
une année, enveloppe ouverte : . . . . . fr. 45.–
une année, enveloppe fermée : . . . . . fr. 55.–
une année, étranger (Europe) : . . . . . fr. 80.–
Outre-mer : . . . . prendre contact avec nous
abonnement de soutien : . . . . . fr. 100.–

(Préciser le type d'abonnement)

Pour toute correspondance : Case postale 1 000 Lausanne 17 CCP 10 - 25 669

Ed. resp. C.A. Udry – Imprimerie Cedips, Lausanne

SI NOS ACTIVITES ET NOTRE POLITIQUE VOUS INTERESSENT :

prenez contact

LIGUE MARXISTE REVOLUTIONNAIRE
Section suisse de la IVe Internationale

case postale 13, 2 500 Bienne 4 (032) 22 95 47
case postale 829, 2 301 La Chaux-de-Fonds
case postale 59, 2 800 Delémont 1
case postale 28, 1 700 Fribourg 6
case postale 858, 1 211 Genève 3 (022) 20 68 02
case postale 592, 1 000 Lausanne 17 (021) 23 05 91
case postale 32, 2 000 Neuchâtel 2 (038) 24 25 23
casella postale 225, 6 901 Lugano

CHILI :

PINOCHET POUR L'ETERNITE ?

Le référendum constitutionnel organisé par la dictature chilienne a donc permis au peuple chilien "d'approuver" une Constitution-bidon qui permet "légalement" au général Pinochet de rester au pouvoir... jusqu'à la fin du siècle. Quand on sait que l'abstention était punie d'amendes voire d'emprisonnement, son taux de 28 o/o indique déjà que tout n'a pas marché comme le tyran et sa clique de tortionnaires l'entendaient.

L'absence de tout soutien de masse à la dictature

Sept ans après le coup d'Etat contre-révolutionnaire du 11 septembre, la dictature n'a toujours pas réussi à trouver un appui populaire, soit par l'entremise d'un parti fasciste de masse ou par le biais d'organisations corporatistes. Sa légitimité reste donc toujours nulle et son seul recours est la répression.

Cette situation a provoqué, ces dernières années, plusieurs crises internes à la camarilla au pouvoir. En 1978 le général d'aviation Leigh était limogé; il y a quelques mois, le général Mena était remplacé à la tête de la Centrale nationale d'information, tandis qu'à mi-août, le chef de la police civile chilienne démissionnait.

Par ailleurs, certains milieux industriels et affairistes, souvent liés à l'impérialisme américain, ayant compris la leçon de l'Iran et du Nicaragua — à savoir que les dictatures ne sont pas éternelles — commencent à se dire qu'une "ouverture modérée" pourrait fournir une base sociale minimum à ce régime. D'où la soudaine réapparition de la Démocratie chrétienne de Frei — principal artisan du renversement du gouvernement Allende — qui propose **"une transition pacifique vers la démocratie fondée sur un accord national entre les partis civils et ceux des forces armées".**

L'opposition populaire s'enhardit

Les actes de protestation se sont multipliés ces derniers temps, en particulier lors du meeting toléré de la Démocratie chrétienne du 27 août, dans des manifestations d'étudiants à Santiago et Valparaiso, ou lors de meetings éclairs dans les couloirs du métro.

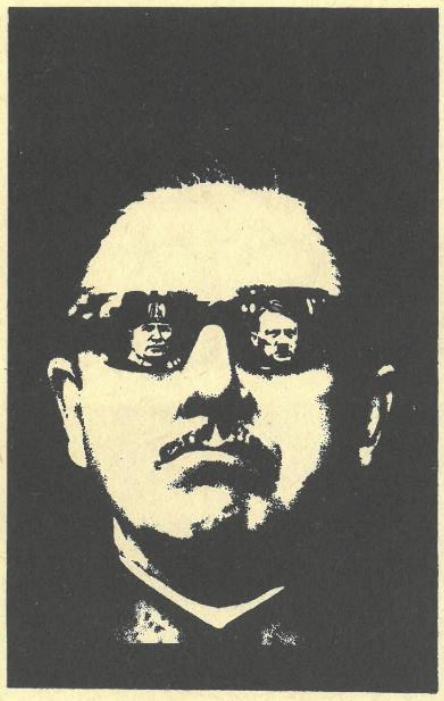

Elles entrent en résonance avec le début de recomposition du mouvement syndical, dont le coup d'envoi fut donné par la grève des mineurs d'El Teniente en novembre 1977.

Cette polarisation sociale — certes encore faible — a immédiatement poussé la dictature à passer de la répression sélective de ces dernières années à une nouvelle vague de répression massive. D'après Amnesty International, près de deux mille personnes ont été arrêtées cette année. En outre, des commandos de tueurs para-policiers, semblables à l'Escadron de la mort brésilien, se mettent en place, multipliant les enlèvements et les tortures de militants syndicaux. La dictature va chercher à faire disparaître physiquement ce mouvement ouvrier et syndical renaissant. La solidarité internationale peut et doit l'en empêcher.

Ptr.

DERNIERE MINUTE :

Bienne : un millier de travailleurs et travailleuses de l'horlogerie manifestent

Le jeudi 25 septembre, à Bienne, un millier de travailleurs et travailleuses du trust horloger SSIH se sont réunis en début de matinée devant les portes de 3 usines du groupe pour protester contre le refus d'accorder le réajustement salarial prévu par la convention (cf. notre article en page 4). La décision de cette manifestation avait été prise lors de l'assemblée syndicale du groupe, mardi soir.

C'est un premier pas dans la voie de la mobilisation, un pas important : pour la première fois depuis des années, les travailleurs et les travailleuses d'un des grands trusts horlogers de Suisse manifestent publiquement, collectivement, et avec l'appui syndical, leur refus du diktat patronal.

Nous pouvons

informer sur les **moyens contraceptifs** et sur la façon de les obtenir,

expliquer les **démarches** pour obtenir un **avortement légal,**

indiquer des **adresses** de médecins, d'hôpitaux, de centres de consultation qui peuvent vous aider à prendre **votre** décision.

Ne perdez pas de temps, appelez-nous, nous respectons votre anonymat.

Problèmes de contraception, de grossesse désirée ou non

du lundi au vendredi de 15 h. à 21 h.

Association suisse pour le droit à l'avortement et à la contraception (ASDAC)
Comité nous voulons des enfants désirés – case postale 296, 1000 Lausanne 9

MEETING

LAUSANNE
Salle des Vignerons, Gare CFF
vendredi 3 octobre, 20h.15

Nicaragua : un an de mobilisation populaire

avec Philippe Binz, de retour du Nicaragua
organisation : LMR

ALLEZ-Y VOIR VOUS-MEMES !

LAUSANNE

Café Romand, place Saint-François
sa 11 oct., en fin d'après-midi : *l'OSR (Orchestre symphonique du Romand)* joue du Caf'conc'.

Musée des arts décoratifs, Villamont 4
du ve 26 sept. au di 9 nov. : *Marionnettes artistiques*, créées par des peintres et sculpteurs, par exemple *Paul Klee*, ou par le Bread and Puppet Theater de New York ou des marionnettistes suisses contemporains. 10 à 12h. et 14 à 18h. Le ma aussi de 20 à 22h.

Cinémathèque, aula de Béthusy
en octobre : *le nouveau cinéma polonais.*
ve 3, 19h. : *Aria pour un athlète*, de Filip Bajon (1979) — 21h. : *Camouflage*, de Krzysztof Zanussi (1977).
ve 10, 19h. : *Le meneur de bal*, de Feliks Falk (1978) — 21h. : *Pleine lune*, d'Andrzej Kondratiuk (1978).

Cinéma de la Grande Salle, CHEXBRES
ma 30 sept, me 1er oct., 20h.30 : *Satyricon* de Fellini (1969, VO).
ve 3, sa 4 oct., 20h.30 : *Marie Besson*, de Claude Champion (1973, CH).
ma 7, me 8 oct., 20h.30 : *Romeo et Juliette au village*, de Hans Trommer et Valerian Schmiedly, d'après Gottfried Keller (1941, CH).
ve 10, sa 11 oct., 20h.30 : *Grauzone*, de Fredi M. Murer (1979, CH).

GENEVE

Théâtre de Carouge / Atelier de Genève
du me 1er au di 19 oct, 20h.15 (je 19h., di 17h., relâche lu) : *Le merle siffleur*, de Geneviève Drouhet, Lise et Artur London, par le **Théâtre de Carouge/Atelier de Genève.** Mise en scène : François Rochaix. L'histoire, c'est celle de Vladimir Clementis, militant communiste slovaque, arrêté en janvier 1951, un des accusés du "procès Slánský" (avec Artur London) et de sa femme, Lida Clementis, également détenue dans la prison de Ruzvn. Loc. : (022) 43 43 43.

Le Caveau, 9 av. Ste-Clotilde
jusqu'au sa 11 oct., 20h.30 : *Solange et Marguerite*, de Jean-Pierre Gos, par le **Théâtre des Osses**; mise en scène : Gisèle Sallin. (022) 28 11 35.

Salle Patiño, 26 av. de Miremont
me 8 oct, 20h.30 : *Siron-Schneider Quartet — Chico Freeman Quintet.* Org. : AMR.
me 15 oct, 20h.30 : concert de musique indienne : *Nikhil Ghosh* (tablas), *Nayan Ghosh* (sitar, tablas), *Dhruba Ghosh* (sarangui). Org. : AMR. 10.-, 12.-, 15.- fr.

Centre de loisirs de Carouge
31 rue J.J. Grosselin, terminus tram 12
sa 4 oct, 21h. : *Jean-Luc Barbier Quartet.*
ve 10 oct, 21h. : *Jazz Quartet.*
sa 18 oct, 21h. : *Speedy Gonzales — Zero Heroes, rock.* Org. (des 3) : AMR.

New Morning
lu 29, ma 30 sept., 21h. : *Mongo Santamaria Group.*

Salle des fêtes de Thonex
ve 3 et sa 4 oct. : 1er festival de la chanson francophone.
ve 3, de 18h. à 24h. : *Gaston Schaefer et Michel Buzzi, Serge Sala, Pierre Rapsat, Nicole Rieu, Serge Yssor.*
sa 4, de 14h. à 24h. : *Dominique Scheder, Andrée Simons, François Léveillée, Jean-Louis Pick, Francis Lalanne, Imago, Jean Falissard, Serge Yssor*, et avec la participation d'artistes locaux.

NYON

Le cinématographe
le mardi tous les 15 jours au **cinéma REX Nyon** à 20h.30. **ma 7 oct. :** *Dossier 51*, de M. Deville, (1978, FR). 7.-.

Olympe Hic

La crise sociale est plus forte que la répression

Le Conseil municipal zurichois a essayé, début septembre, de briser toute forme de résistance à la fermeture de la maison des jeunes, faisant régner une terreur policière qui frappait indistinctement de larges couches de la population, en instaurant dans les faits un véritable état d'exception.

Cette répression brutale représentait, pour la bourgeoisie, une précondition nécessaire pour pouvoir ensuite répondre aux causes sociales des "troubles de la jeunesse" par des moyens institutionnels, politiques, qui auraient eu un effet intégrateur sur de larges couches de jeunes. Mais, malgré la mise au pas de la presse, malgré l'utilisation de provocateurs pour "durcir" le mouvement, le Conseil municipal n'a pas réussi jusqu'à maintenant à diviser le mouvement des jeunes. Les développements politiques de ces dernières semaines montrent d'ailleurs que l'exécutif ne peut pas recourir sans cesse à la répression.

Car, d'une part, la manifestation massive, autorisée et pacifique, du 20 septembre a bien fait voir que le Conseil municipal portait seul la responsabilité des "émeutes policières". D'autre part, le maintien d'un état d'exception permanent en ville de Zurich ne peut se justifier, même en invoquant la protection des "droits démocratiques de la majorité de la population".

Le Conseil municipal n'a toutefois pas modifié pour autant sa politique. Son action a pour objectif de faire apparaître la réouverture d'une maison des jeunes comme n'étant pas la conséquence d'une pression quelconque de la rue, mais résultant de décisions clairement prises par les instances compétentes. Entre temps, il espère bien pouvoir encore criminaliser le mouvement.

Mais, et cela est plus important encore, ce processus de canalisation des décisions dans les institutions donne une chance à l'aile droite du PS, qui peut ainsi faire croire que la réouverture dépend d'une politique "raisonnable". La prétendue "ouverture" politique des partis bourgeois à la revendication d'un centre autonome a déjà pesé sur la décision du Parti socialiste de ne pas soutenir la manifestation du 20 septembre. Actuellement, selon les déclarations du président du Parti socialiste zurichois Fünfschilling, les socialistes ne sauraient se situer dans une polarisation entre l'extrême-gauche et l'extrême-droite, avec au centre le Conseil municipal et son projet de réouverture. Il a donc suffi d'une tentative de mobilisation de la droite musclée (la "Landsgemeinde pour le droit et l'ordre" de Cincera et famille) pour que le PS se croie du coup obligé de défendre la position du Conseil municipal.

A l'intérieur du mouvement des jeunes, la confrontation avec la politique de paix du travail du PS est souvent jugée comme une "querelle d'allemands". Pour beaucoup, le PS est un parti utile tel qu'il est : il ouvre certains canaux politiques aux revendications du mouvement, en même temps, il n'intervient pas à l'intérieur de celui-ci, et, grâce aux membres socialistes de l'exécutif, il ne peut être un pôle d'attraction pour le mouvement.

La lutte pour un "espace libre", pour un centre autonome, a montré que les "espaces libres" obtenus par une lutte défiant le pouvoir de l'Etat sont, une fois acquis, toujours remis en cause. C'est pourquoi la LMR estime qu'un centre autonome de jeunesse ne peut se développer véritablement que s'il est étroitement imbriqué dans un mouvement ouvrier combatif et indépendant de la bourgeoisie. Nous considérons donc qu'il est décisif de débattre de la politique du Parti socialiste. Car si ce parti veut vraiment s'engager en faveur d'un tel centre, sa tâche essentielle n'est pas de faire de la pub pour que les revendications légitimes des jeunes soient "comprises". Il devrait utiliser son influence politique dans les syndicats et dans ses organisations de jeunesse pour que ceux-ci reprennent à leur compte les revendications des jeunes et les soutiennent activement.

La LMR considère ce travail d'explication comme fondamental. Nous ne voulons pas seulement que les jeunes puissent décider sur un centre autonome. Notre combat a une portée plus vaste : il contribue à la lutte pour une société dans laquelle tous pourront participer aux choix centraux, y compris ceux de la production. En ce sens, nous sommes solidaires des travailleurs polonais.

La révolte est justifiée : mais pour réaliser des "centres autonomes de jeunesse partout", il est nécessaire de renverser les rapports de production capitalistes. De là découlent notre programme révolutionnaire et l'organisation pour le défendre, la LMR.

R. Riemer

Zurich :

8 000 pour la réouverture du centre autonome !

8 000 manifestants se sont rassemblés le samedi 20 septembre à l'appel du mouvement des jeunes zurichois et de la quasi totalité des organisations de gauche pour soutenir la revendication de réouverture du centre autonome de jeunesse et d'amnistie pour toutes les plaintes déposées contre des manifestants en relation avec l'été chaud zurichois. Cette manifestation, autorisée et pacifique, a été un succès sans précédent : elle est la réponse la plus convaincante à la politique de provocation systématique menée par les autorités de la ville et la police. Elle est symptomatique de la profondeur de la mobilisation chez les jeunes — même les très jeunes — apprentis, écoliers, étudiants. Dans les rangs des manifestants, on notait aussi la présence de nombreux adultes, militant(e)s des organisations de gauche, parents, enseignants. Cette manifestation souligne également l'isolement total des petits groupes de casseurs qui ont cherché à détourner sans succès les manifestants de leurs objectifs.

Le succès de cette démonstration renforce dès maintenant les positions du mouvement jeune dans son bras de fer avec la municipalité. Il est aussi un encouragement pour tous ceux qui subissent, en particulier dans les mass media, les foudres du gouvernement zurichois et des milieux d'affaires qui sont bien décidés à "faire tomber des têtes", pour l'exemple.

Une répression tous azimuts

Trois enseignants auxiliaires ont été licenciés avec effet immédiat pour avoir protesté publiquement contre le fait que le recteur de leur école aurait couvert une demande de renseignements de la police sur quatre élèves qui avaient pris part à une manifestation non-autorisée. 300 des 800 élèves de l'école cantonale de Wiedikon ne l'ont pas entendu de cette oreille : ils ont fait grève pour protester contre ces licenciements scandaleux.

Des dizaines de jeunes sont arrêtés, sans pouvoir consulter un avocat, maintenus au secret, parfois plusieurs jours sans aucun motif sinon celui d'avoir participé à une manifestation non-autorisée. Ils se voient ensuite accusés, sans aucune preuve sinon des "témoignages" de policiers, de violation de l'ordre public. Des perquisitions sont faites à leur domicile. Parfois leurs parents sont même accusés de "complicité" pour ne pas avoir dénoncé leurs enfants !

La presse est muselée, l'information manipulée. Le président de la ville de Zurich S. Widmer ne cache pas les pressions qui sont exercées : *"Il est clair que l'ordre doit être maintenu. Comment y arriver ? Les vandales doivent être isolés du reste de la majorité des jeunes. Cette nécessité a enfin été reconnue par les grands moyens d'information, dont certains avaient, jusqu'ici, fait suffisamment de propagande pour ces voyous. C'est là une condition pour que ce même processus se passe dans toute la population"* (Zuri-Leu, 9. 9. 80).

La police n'hésite même pas à utiliser de véritables agents provocateurs qui s'infiltrent à l'intérieur même des manifestations, prennent part activement aux confrontations puis participent à l'arrestation des manifestants.

Un absent de marque : le mouvement ouvrier traditionnel

Le Parti socialiste n'a pas appelé à la manifestation du 20 septembre et, surtout, le secrétaire du cartel syndical zurichois, Zogg député socialiste au Grand Conseil, ainsi que la majorité de la bureaucratie syndicale, se retrouvent au côté des partisans musclés de "la loi" et de "l'ordre". Alors que la répression se déchaîne contre le mouvement des jeunes, la direction syndicale ne manque pas une occasion de se distancer de lui, en prenant pour prétexte les vitrines brisées et les quelques

Noyer les revendications des jeunes sous les gaz lacrymogènes : l'essentiel de la politique du Conseil municipal.

cailloux jetés par des manifestants contre les policiers. Mais il y a plus grave encore ! Sous la plume de Th. Chopard, la Lutte syndicale, organe de la FTMH, du 10 septembre 80, publie les "analyses" et prises de positions suivantes : *"Une fois encore, deux jours durant, quelque deux mille jeunes sont descendus dans la rue. Ils se sont livrés au vandalisme. La casse est considérable. Cette fois encore la perturbation d'une grande cité, leur violence et celle — policière — qu'ils ont provoquée en retour sont sans commune mesure avec le prétexte qui les a déchaînées : le maintien d'une maison de jeunes, dont diverses raisons* **valables** *avaient commandé la fermeture"* (souligné par nous).

Plus loin,on peut lire : *"On ne peut que s'étonner dans un pays de démocratie directe où le respect des libertés n'est tout de même pas un vain mot (en dépit de quelques exceptions, mais aussitôt dénoncées) de ce contraste entre tant de stupide brutalité et le calme courage et la discipline dont ont fait preuve les grévistes polonais face à un régime autrement plus oppressant que le nôtre"*. Après s'en être pris aussi violemment aux jeunes, Th. Chopard élève le débat en ces termes : *"Mais parmi ces groupements, il en est qui réunissent avant tout des casseurs 'intellectuels', partisans d'une politique du 'tout ou rien', condamnée à l'inefficacité parce que, dans ce pays, leur absolutisme n'est pas le levain auquel ils l'assimilent"... "Bien que stérile, leur dogmatisme entrave l'action des organisations — syndicales notamment — qui admettent la nécessité d'un consensus démocratique"...*

"Casseurs", les militants du Manifeste 77, les typographes qui, dans leur majorité, ont refusé de signer un contrat jugé par eux mauvais, les délégués horlogers qui ont dénoncé la convention collective, "casseurs" dont Th. Chopard aimerait bien se débarrasser, si nécessaire comme il le laisse entendre, en utilisant les mêmes méthodes que les autorités zurichoises, par la répression. Car Th. Chopard, dans sa hargne contre toute contestation, ne se contente pas de briller par son anticommunisme primaire; il se retient très certainement de conclure son "analyse" à coups d'exclusions contre tous ceux qui luttent, dans les entreprises et les syndicats pour une autre politique syndicale, contre celle menée par une bureaucratie corrompue jusqu'à la moelle. Th. Chopard crie aujourd'hui sa haine contre les jeunes, mais demain lui et ses pairs s'opposeront, avec autant de vigueur, à tous les travailleurs qui voudront défendre leurs intérêts en utilisant des moyens de lutte qui n'entrent pas exactement dans le moule de la paix du travail et de la collaboration entre partenaires sociaux.

Maniant la démagogie sans vergogne, Th. Chopard se risque même à vanter les mérites du mouvement de grèves en Pologne. Mais ce qui est bon en Pologne, ne l'est pas en Suisse pour la direction de la FTMH ! Preuve en est son refus absolu de se confronter aux attaques répétées du patronat en développant une activité des travailleurs sur leurs lieux de travail ou même en organisant — et le mot reste tabou pour ces bureaucrates — une grève.

Le mouvement ouvrier doit saisir la balle au bond

Face à la répression violente qui s'abat sur le mouvement des jeunes, les organisations ouvrières doivent être à l'avant-scène de la lutte pour la défense des droits démocratiques. C'est là une condition absolue pour garantir à l'avenir le développement d'un mouvement ouvrier combatif. La répression qui s'exerce aujourd'hui contre les jeunes qui manifestent pourra très bien demain être utilisée contre les syndicats qui luttent pour de meilleurs contrats ou contre des travailleurs qui défendent leurs droits en manifestant dans la rue, en se mettant en grève. Les jeunes se trouvent confrontés à une violence institutionalisée, la violence de l'Etat qui est étroitement liée à celle que subissent quotidiennement les travailleurs dans leurs ateliers, sur leurs chantiers, la violence des cadences, des accidents de travail, du travail à la chaîne par exemple.

Il est donc décisif que le mouvement ouvrier change d'image vis-à-vis des jeunes, qu'il prenne en charge leurs revendications. Il en va de son avenir et de sa capacité de lutter contre l'exploitation et l'aliénation capitalistes.

Vincent

Le Tribunal arbitral horloger (TAH) a décidé d'accorder la compensation intégrale du renchérissement comme le demandait la FTMH, soit 180 francs par mois depuis le 1er janvier 80 ou 90 centimes à l'heure plus 45 centimes dès le 1er août 80. Cela équivaut, au mois de septembre, à un complément de salaire de près de 1 000 francs. Le TAH ne fait qu'appliquer les clauses prévues dans la convention collective encore en vigueur et qui sont remises en cause par la convention patronale horlogère, au nom d'une situation économique prétendument difficile. Pour prononcer son jugement, le TAH s'est basé sur une expertise qui montrait que 30 o/o des entreprises horlogères, qui occupent 53 o/o de la main-d'oeuvre dans l'horlogerie, étaient à même de payer. On peut dire, presque avec certitude, que la SSIH, le deuxième trust de l'horlogerie, qui refuse la décision du TAH, est comprise dans ce tiers d'entreprises qui ont des ressources suffisantes pour payer sans problème. Du reste dans son dernier journal d'entreprise, l'Omega — entreprise prépondérante de ce trust — annonçait un bénéfice prévisible pour le prochain compte financier de 2,9 millions !

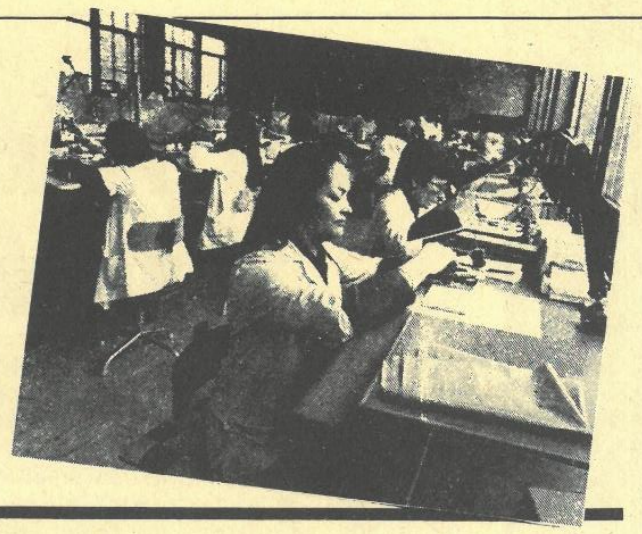

Horlogerie :

UNE PROVOCATION PATRONALE

Une confrontation très dure

La SSIH a fait recours contre la décision du TAH en demandant une nouvelle expertise. Il est fort probable que la convention patronale horlogère, qui regroupe tous les patrons de ce secteur décide, dans sa très grande majorité, de faire également recours. La SSIH refuse le caractère rétroactif du paiement du réajustement Pour l'instant, ASUAG — le premier trust horloger suisse — qui s'était prononcé, dans un premier temps, pour le paiement intégral et rétroactif du réajustement, a finalement laissé le choix à ses filiales d'appliquer la sentence du TAH ou de recourir. Dans la quasi-totalité des entreprises horlogères, les salariés n'ont ainsi pas touché la compensation au renchérissement à laquelle ils ont droit. La situation est explosive d'autant plus que la convention horlogère, dénoncée pour le 30 septembre 80, doit être renouvelée prochainement. En rejetant la décision du TAH, le patronat déchire, comme un chiffon de papier, les accords de paix du travail, il met en cause le système conventionnel lui-même. La barre est placée très haut et constitue un véritable défi à la FMTH.

Un test pour toute la bourgeoisie suisse

"La poussée sur les salaires, résultant d'un marché de l'emploi très tendu, rend la lutte contre le renchérissement difficile", déclarait, le 16 septembre dernier, F. Leutwiller, président de la Banque Nationale. La bourgeoisie suisse est en effet placée dans une situation particulière par rapport aux autres pays européens : ceux-ci doivent faire face à la conjonction d'une phase de récession et en même temps d'une poussée inflationniste, alors que pour l'instant, en Suisse, on assiste seulement à une période de surchauffe, de reprise économique, où le marché du travail connaît même une certaine pénurie de main-d'oeuvre. Selon une enquête de l'OFIAMT, pour le premier trimestre 1980, qui porte sur 4 087 entreprises de l'industrie et quelque 3 000 entreprises du secteur principal de la construction, plus de la moitié des firmes consultées ont fait état d'un effectif insuffisant de main-d'oeuvre qualifiée ou semi-qualifiée et le quart d'un manque de personnel non-qualifié. Cette situation a tendance à faire pression à la hausse sur les salaires. Elle fait dire au président du Vorort, Louis von Planta, lors de la dernière assemblée de délégués de l'Union suisse du commerce et de l'industrie que *"la somme des charges imputées à l'économie met aujourd'hui les profits en danger"*. C'est dans ce contexte qu'il faut replacer la véritable déclaration de guerre de la SSIH et du patronat horloger. Les banques — ce sont elles qui tiennent la SSIH — et le patronat helvétique veulent profiter d'une situation objective un peu plus favorable pour eux dans l'horlogerie, par rapport à d'autres secteurs pour mettre au pied du mur la FTMH. Ce ne sont pas prioritairement les difficultés économiques de la branche qui conduisent à cette véritable épreuve de force. En effet, toujours selon cette enquête, *"les perspectives d'activité pour le 2ème trimestre 80 ont été qualifiées de particulièrement bonnes pour l'industrie horlogère"*. Ce refus de payer le réajustement est donc avant tout une décision politique.

Le calcul patronal est simple

Il s'agit, avant la phase finale de la négociation sur la nouvelle convention horlogère, de mettre à genou la FTMH. C'est la crédibilité même des conventions collectives et par conséquent "l'utilité" de la FTMH qui sont en jeu avec le refus patronal de compenser intégralement le renchérissement. En plus, il permet d'exercer un véritable chantage vis-à-vis de certains travailleurs syndiqués plus combatifs qui avaient, en mai, obtenu la dénonciation de la convention en vigueur pour tenter d'améliorer le rapport de forces et faire pression sur le patronat dans les négociations. Malheureusement, depuis, la direction syndicale n'a entrepris aucune mobilisation dans les entreprises, laissant le champ libre à la dernière attaque du patronat, qui veut profiter de la faiblesse syndicale pour augmenter ses marges de profit.

La bataille pour le réajustement, une première manche

Le 27 septembre, l'assemblée des délégués de la FTMH décidera de la signature ou non de la prochaine convention. Les résultats obtenus dans les négociations sont très minces. Rien sur deux revendications essentielles : la diminution hebdomadaire de la durée du travail et la mensualisation pour tous. Sur les autres points, ces concessions patronales sont minimes : 4 semaines de vacances pour tous en trois étapes sur 5 ans. La proposition de signer la nouvelle convention pour une durée de 5 ans est particulièrement inacceptable. Elle implique que les travailleurs de l'horlogerie se lient les mains sur ces accords peu satisfaisants pour une longue période. Mais bien évidemment c'est autour du système de réajustement de salaire que l'enjeu est le plus grand. Il faut refuser de signer, de manière définitive, la convention tant que la décision du TAH ne sera pas appliquée. Sinon tous les engagements patronaux n'ont plus aucun sens ! Pour déjouer les manoeuvres de la convention patronale qui pourrait attendre la dissolution du TAH à la fin de la période conventionnelle, il est tout à fait possible de prolonger la convention en vigueur de mois en mois.

Le patronat cherche à remettre en cause le système de négociation globale sur les réajustements de salaires. Il préférerait négocier entreprise par entreprise, comme cela se fait dans l'industrie des machines. Son refus de la sentence du TAH concrétise déjà par avance cette politique. C'est là une attaque très grave à l'un des acquis les plus fondamentaux des travailleurs de la branche horlogère. Car elle introduit une profonde division supplémentaire des salariés du secteur, selon la capacité financière de "leur" entreprise, selon leur degré d'organisation syndicale aussi. L'abandon du système des négociations globales serait un affaiblissement important des positions des travailleurs de toute l'horlogerie. La direction de la FTMH entre malheureusement dans ce jeu : elle accepte l'idée de "régionaliser" ou de "sectorialiser" les discussions sur la compensation du renchérissement. Elle est prête à abandonner un atout décisif des travailleurs de l'horlogerie : la possibilité d'une réponse d'ensemble sur cette question.

L'inefficacité de la politique de la direction de la FTMH : de l'or en barre pour les patrons horlogers.

La paix du travail usée jusqu'à la corde !

La SSIH, et les entreprises horlogères qui lui ont emboîté le pas, ont jeté bas, sans aucun scrupule, les accords de paix du travail, lorsqu'ils ne correspondaient plus tout à fait à leurs intérêts. Alors que, depuis des années, la direction de la FTMH acceptait sans aucune protestation les jugements du TAH qui lui donnèrent rarement raison et, par conséquent une diminution du pouvoir d'achat des travailleurs "au nom de la sauvegarde de la paix du travail et de la bonne entente entre partenaires sociaux", elle s'accroche aujourd'hui aux institutions mises en place par ces accords de paix du travail. Ne déclare-t-elle pas, dans un communiqué de presse au ton extrêmement modéré, que *"lorsqu'un jugement est en défaveur des travailleurs, ceux-ci doivent l'accepter même dans les entreprises qui connaissent une situation financière saine. Une telle attitude* (celle du patronat horloger, réd.) *est de nature à compromettre la poursuite du régime conventionnel qui arrive à échéance à la fin du mois"*. En s'accrochant au cadre de la paix du travail, la direction syndicale propose une politique absolument inefficace face à la détermination patronale d'imposer ses intérêts en allant même, si nécessaire, à l'encontre des accords signés. C'est d'une autre politique que les travailleurs de l'horlogerie ont besoin pour faire reculer les patrons, une politique de mobilisation et d'activité syndicale dans les entrepriss, une politique qui doit se traduire aujourd'hui par une volonté ferme des travailleurs et de la FMTH de ne pas céder au refus patronal du réajustement.

Vincent

Arts graphiques :

LES PATRONS RIPOSTENT

Le 9 septembre, l'assemblée des délégués de l'Association suisse des arts graphiques (ASAG) a pris position sur la proposition du Syndicat du Livre et du Papier (SLP) de reprise des négociations contractuelles. A l'unanimité, elle a décidé de recommander à ses membres de voter non à cette proposition lors de la votation à la base du 25 septembre. En outre, le Comité central de l'association patronale a reçu la compétence pour prononcer éventuellement la mise en vigueur unilatérale du contrat collectif (CCT). Ces décisions ont été prises malgré le rejet du résultat des négociations par le SLP et contre l'avis de la NZZ (journal radical), qui préconisait une reprise des négociations. Vu cette situation, le prochain Comité central du SLP aura de lourdes résolutions à prendre.

La confrontation à l'intérieur du SLP entre les partisans et les adversaires du résultat des négociations avant la votation à la base de fin mai 1980, ainsi que la récente campagne menée par quelques collègues bâlois contre des dirigeants de l'opposition ont largement facilité le choix des patrons. Pour l'ASAG, il s'agit de renforcer les forces conservatrices du SLP, afin de continuer à stimuler les tendances à la division qui se manifestent dans le syndicat. Une aide protectrice a été apportée à la tactique patronale par le syndicat chrétien, le Syndicat des arts graphiques (SAG). Cette organisation, surtout présente en Suisse alémanique, a déjà signé le nouveau contrat, espérant ainsi pouvoir recruter de nouveaux membres.

L'explication publique des récentes décisions patronales n'est pas, dans la forme, différente des autres déclarations de l'ASAG. L'accent y est mis sur "l'objectivité", car il faut éviter de provoquer vainement les membres du SLP. Ainsi, l'ASAG indique explicitement que pour elle, le résultat des négociations du 25 mars 1980 était déterminant, qu'il était déjà vraiment "d'une portée étendue". De même, la "porte des négociations" n'est pas définitivement fermée. Des contacts au niveau des directions pour discuter de la situation actuelle ne sont pas exclus.

Une mise en vigueur unilatérale du CCT par les patrons n'a pas d'effets juridiques directs. Mais elle vise à creuser un fossé entre les membres du SLP. Car les patrons pourront alors dire : "vous voyez, même sans syndicat, il y a un CCT".Ce qui contribuera aussi à isoler les éléments progressistes à l'intérieur du SLP.

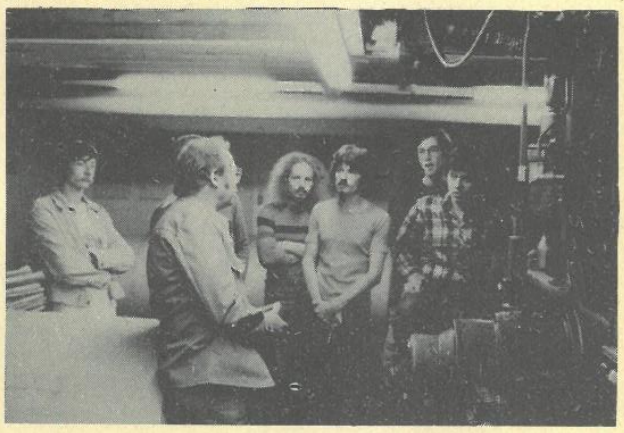

OU EN EST LE SLP ?

La tactique syndicale, jadis souvent appliquée avec succès, de rejet du premier résultat des négociations, pour en obtenir ensuite un meilleur, n'apporta pas le succès escompté. La majorité des responsables du SLP ne voulaient pas voir qu'il n'était pas possible de faire passer les revendications syndicales essentielles sans mobilisation. On n'essaya pas de renforcer l'institution des hommes de confiance, par des campagnes nationales et des rencontres régulières. En outre les querelles internes rendirent encore plus difficiles de telles activités. Jusqu'à maintenant, la corde qui nous permettrait de tirer dans le même sens n'a pas encore été trouvée.

Le Comité central aura donc d'importantes décisions à prendre. Ou bien il soutiendra ouvertement d'éventuelles actions, ou bien il devra reconnaître honnêtement devant les membres qu'il faut signer le contrat.

Quelle que soit la démarche choisie, toutes les activités devront être menées de telle sorte que le travail syndical quotidien s'y intègre. La lutte contre le stress sur la place de travail, pour le respect des contrats, etc. peut taut autant que les progrès des négociations, contribuer à augmenter la crédibilité du syndicat. Ce sont justement ces problèmes qui, ces derniers temps, ont été souvent un peu négligés dans le SLP.

Malgré cette situation confuse nous pensons qu'il existe encore des possibilités de mobilisation. Dans différentes sections, la discussion sur la riposte à la tactique patronale ne fait que commencer.

HGZ

On se souvient que peu avant les vacances, soit le 12 juin, la direction de Ciba-Geigy avait annoncé une restructuration de son secteur photochimique (le groupe Ilford). En Suisse, la mesure frappait les travailleurs de Marly et Fribourg, puisque près de 300 emplois étaient appelés à disparaître dans ces deux usines (cf. la brèche no 234 du 2 juillet 80).

Ciba-Geigy (Ilford)

BENEFICES EN HAUSSE, TRAVAILLEURS EN MOINS

De "riantes" perspectives

Or, un mois plus tard, dans une lettre datée du 17 juillet, la direction de Bâle communiquait à ses actionnaires un *"rapport sur le développement des affaires au cours du premier trimestre 1980"*. Noir sur blanc, il y était écrit que le groupe Ilford avait augmenté son chiffre d'affaires de 40 o/o (322 millions contre 230 au premier semestre 1979). A la même époque, les journaux annonçaient qu'Ilford venait de mettre au point un film révolutionnaire permettant de faire de sérieuses économies en remplaçant le métal-argent par un autre produit.

Ces développements "réjouissants" auraient-ils tranquillisé la commission ouvrière et la société des employés ? Toujours est-il que ces deux organisations semblent avoir fait preuve d'un excès de confiance — pour le moins coupable — envers la direction, qui pourrait coûter cher à de nombreux travailleurs.

L'arbitraire patronal

En effet, non contents de leur imposer une restructuration brutale, les patrons de Ciba-Geigy viennent de leur jouer le vilain tour classique : les chefs ont été chargés d'établir deux listes. Sur la première ont été sélectionnés 357 travailleurs qui conserveront leur place à Marly et Fribourg. La deuxième compte 229 personnes qui seront affectées à un "pool", ce qui signifie qu'elles pourront être occupées dans d'hypothétiques nouvelles activités à Marly et Fribourg, qu'on leur proposera de les déplacer dans d'autres usines du groupe (Bâle ou Monthey par exemple) ou qu'elles seront tout simplement licenciées. Vers la mi-septembre, tous les travailleurs ont passé un à un devant un chef de service pour être mis au courant de leur avenir. Comme on pouvait s'y attendre, les critères de sélection sont arbitraires. L'ouvrier qui a pu faire des remarques désobligeantes à son chef ou qui a manifesté son mécontentement à telle occasion a peu de chances de figurer dans le premier groupe.

La division contre la mobilisation

En matière de division, on ne fait pas mieux. Les travailleurs du premier groupe risquent bien de considérer comme une faveur le fait d'y appartenir. Il sera difficile de les mobiliser pour défendre leurs camarades infortunés. Voilà où mène l'attentisme de la commission ouvrière. Bien sûr, les vacances n'étaient pas la période idéale pour réagir fermement. Mais en de telles circonstances, c'était immédiatement qu'il fallait mobiliser les travailleurs. Et cela d'autant plus que la commission ouvrière et le syndicat n'étaient pas sans savoir, bien avant le 12 juin, que la direction préparait une restructuration. Désormais — les événements de cette fin d'été l'ont suffisamment montré — la règle est de ne faire aucune confiance à la direction de Ciba-Geigy.

Les problèmes nés de la restructuration ne pourront pas être résolus par les seuls travailleurs concernés. Pour tenir tête à la direction de Ciba-Geigy, il faut améliorer le rapport de forces. Or aujourd'hui, ce sont tous les travailleurs de la chimie qui sont intéressés au renouvellement du contrat collectif. Si le syndicat, s'appuyant sur les travailleurs de toute la branche, parvient à imposer ses revendications au patronat, ceux de Marly et Fribourg seront dans une meilleure position pour faire valoir leur point de vue. On le voit, la lutte pour le maintien des emplois est liée à la lutte pour le nouveau contrat collectif.

corresp. Fribourg

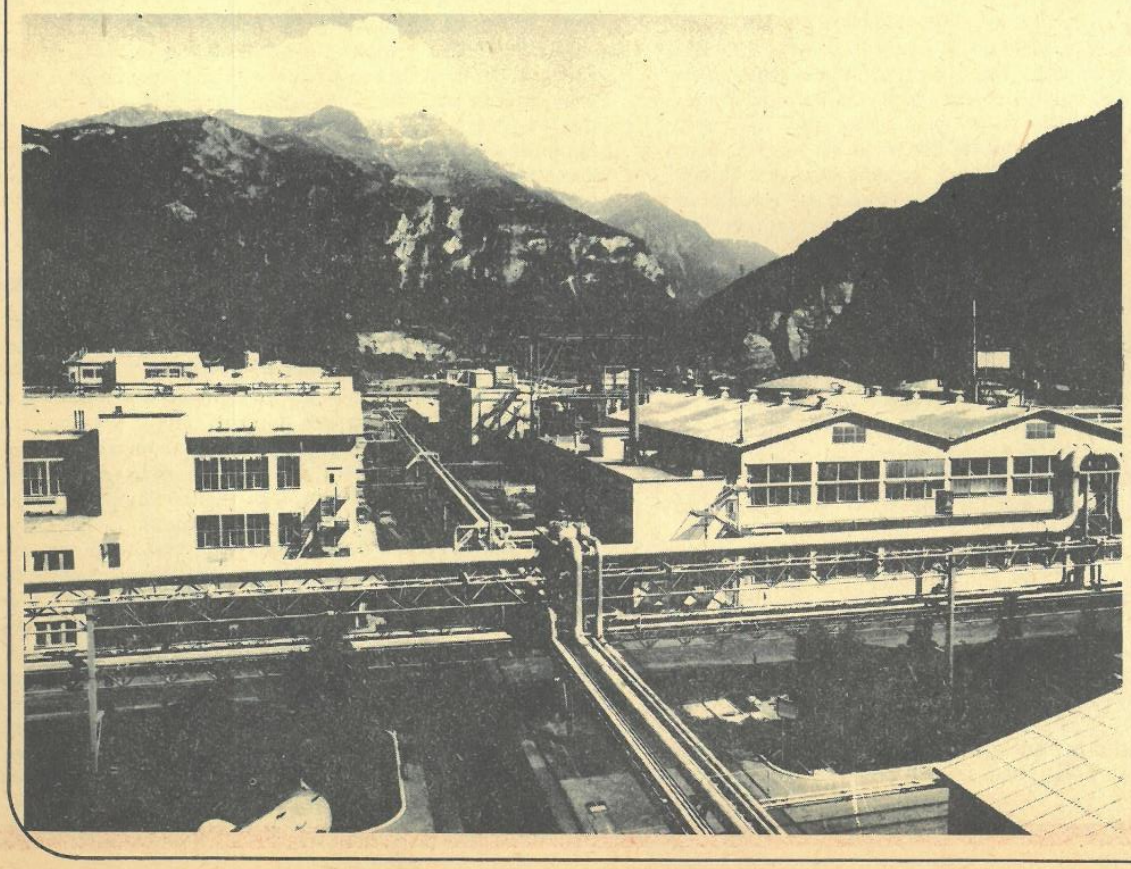

Un appel du gouvernement tessinois :

"Mesdames, retournez à vos casseroles !"

Le Conseil d'Etat tessinois a publié au mois de juillet un appel pour "inviter les personnes mariées, occupant un emploi dans le secteur privé comme dans le secteur public, à discuter avec leur conjoint(e) pour savoir si, vu la situation du marché du travail dans le canton, ce n'est pas faire acte de solidarité que l'un(e) des deux quitte son travail". *La section de la LMR au Tessin a mené une campagne publique contre cet appel. Elle le considère en effet comme un volet supplémentaire de l'attaque aux conditions de travail des salariés, particulièrement des femmes. Significativement l'Etat donne ici l'exemple.*

La vraie raison de la mauvaise situation de l'emploi

L'appel du gouvernement tessinois veut faire croire que le chômage est le résultat de l'égoïsme individuel de quelques travailleur(euse)s qui raviraient à d'autres des emplois pour satisfaire leurs besoins "de luxe". Il est superflu de rappeler ici les véritables causes du chômage en système capitaliste. Mais au Tessin, elles ont été aggravées par une série de décisions du gouvernement, comme l'augmentation du nombre d'élèves par classe et le blocage du personnel dans les hôpitaux.

L'appel du gouvernement est dirigé contre les femmes, il divise la classe ouvrière

Cet appel est clairement dirigé contre les femmes parce qu'en général, lorsque de telles discussions ont lieu, ce sont les femmes qui abandonnent leur emploi. Les salaires féminins sont plus bas et, traditionnellement, elles s'occupent des enfants et du ménage. Dans ce sens, le Conseil d'Etat renforce, à nouveau, la division des tâches et la dépendance de la femme, sans se préoccuper le moins du monde de leurs effets. Cette politique implique également un renforcement de la division dans la classe ouvrière. Au début de la crise, ce sont en effet des arguments nationalistes et chauvins qui furent utilisés pour amener plus de 200 000 étrangers "à laisser leurs emplois aux Suisses". C'est le même procédé qu'utilise le Conseil d'Etat tessinois lorsqu'il essaie aujourd'hui de faire payer aux femmes les conséquences de la crise. C'est avec cette méthode que l'on passe gaiement à côté de la réalité décrite par l'enquête du MPF pour l'année 78, qui montre que 70 o/o des femmes qui travaillent en Suisse romande ont un mari qui gagne moins de 2 000 francs par mois. Pour le canton du Tessin cette proportion est sans doute plus élevée encore.

Comment réagit le mouvement ouvrier ?

Il serait important pour répondre à cet appel à la division et à l'austérité que le mouvement ouvrier réagisse vigoureusement et unitairement. Mais le PS a une fois de plus sacrifié l'unité de la classe ouvrière sur l'autel de sa collaboration avec la bourgeoisie. Il a simplement signé l'appel en question. Le PdT et le PSA ont certes réagi à coup de déclarations redondantes, qui évitaient toutefois de prendre clairement position. Ils ne reprennent plus à leur compte la vieille revendication du droit à l'emploi pour tous. Il semble presque que ces partis oublient, dans la lutte concrète à mener contre ces mesures de l'Etat, cette revendication, dont ils voulaient pourtant, il y a peu, demander sa réalisation générale à l'Etat.

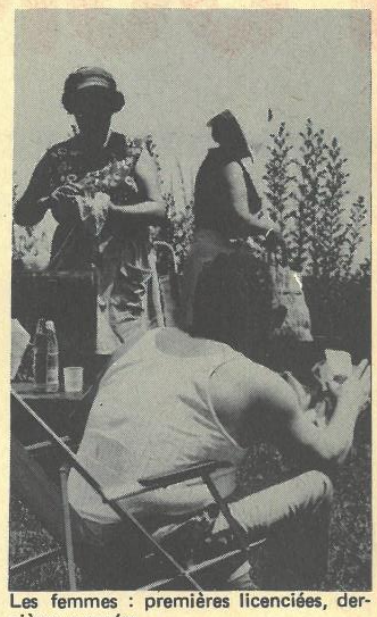

Les femmes : premières licenciées, dernières reposées.

Du côté syndical, des revendications qui pourraient aller vers une réponse unitaire contre les attaques de l'exécutif, comme celle de la diminution du temps de travail, ont été avancées. Le journal de la VPOD au Tessin a montré, par un exemple très simple, comment cette revendication pourrait se concrétiser. Le rapport sur le développement du canton parle de 767 chômeurs complets et de 237 chômeurs partiels. Si l'on part d'un chiffre de 100 000 salarié(e)s dans le canton qui travaillent chacun(e) quelque 2 000 heures par année, la réduction d'une heure de la durée hebdomadaire de travail permettrait de créer déjà 2 500 places de travail.

La VPOD a également exigé la baisse des effectifs des classes. D'autres revendications qui doivent être satisfaites par le canton sont partie prenante d'une riposte à cet appel. Le Conseil d'Etat doit lever sa décision de blocage du personnel des hôpitaux; il faut développer les services sociaux et les services de soin à domicile pour les vieux et les malades. Il s'agit aussi de mettre en place des crèches, des jardins d'enfants qui n'existent pas en nombre suffisant.

Pour le financement de ces mesures, il y a au Tessin des ressources fiscales juteuses, mais jusqu'à maintenant inexploitées ! Un impôt sur les avoirs fiduciaires des banques permettrait de prélever un tribut important sur le développement parasitaire des places financières de Lugano et de Chiasso.

De même un impôt fortement progressif sur l'héritage et les donations procurerait aussi des moyens supplémentaires.

La LMR, dans son intervention, n'a pas agi seulement contre l'appel du gouvernement tessinois, elle a aussi essayé de gagner toutes les organisations ouvrières et les organisations de femmes à une réponse commune au cas où le Conseil d'Etat essaierait de traduire dans les faits son appel.

El.

Le nombre des travailleurs et des travailleuses soumis à des contrats (ou conventions) collectifs de travail (CCT) diminue depuis quelques années en Suisse. C'est la conséquence de la modification de la structure de l'emploi dans l'économie suisse. Les secteurs dans lesquels les syndicats sont traditionnellement actifs, dans les usines et les ateliers, reculent par rapport au personnel technique et administratif. En outre de nouvelles branches, où les syndicats n'existent pas du tout, sont en expansion.

Cette situation a entraîné le mouvement syndical à se demander, avec raison, comment rétablir, élargir son influence et étendre le domaine d'application des contrats collectifs. Nous avons déjà souvent traité de cet aspect, en particulier sous l'angle de l'organisation syndicale des femmes et des professions dites féminines. Dans le dossier ci-dessous, nous abordons le problème de l'organisation syndicale des apprenti(e)s. La LMR, à travers son projet d'initiative "pour des ateliers publics d'apprentissage" et les propositions unitaires faites à ce propos à l'ensemble du mouvement ouvrier, a déjà montré la conception qu'elle avait d'un des axes principaux de cette lutte. La direction syndicale donne, quant à elle, la priorité à l'intégration des apprenti(e)s dans les CCT. A notre avis, cependant, l'un n'exclut pas l'autre.

L'intégration des apprenti(e)s dans les CCT :

POUR VAINCRE LEUR ISOL

La conscience syndicale est assez faiblement ancrée dans la jeunesse travailleuse en Suisse. La réduction des activités syndicales aux négociations et aux séances internes — un résultat de la paix du travail — a contribué à ce que dans la jeunesse, l'intérêt à une participation active aux syndicats soit passablement absent.

Ce qui s'exprime aussi dans la faiblesse des groupes syndicaux de jeunesse. Même si la majorité des fédérations disposent formellement de groupes de jeunesse, ceux-ci ne jouent encore qu'un rôle bien trop restreint. Lorsqu'ils ont une réelle activité syndicale et qu'ils représentent autre chose qu'un simple cercle de loisirs ou qu'un fichier de membres, ils se sont jusqu'à maintenant largement limités à de simples revendications complémentaires. Quelques fédérations seulement ont mené une politique effective à l'égard des apprentis.

Ce qui s'est mis à changer ces derniers temps : les groupes de jeunesse de la Fédération des travailleurs de la métallurgie (FTMH), de la Fédération du Textile, de la Chimie et du Papier (FTCP), du Syndicat du Livre et du Papier (SLP) et du syndicat du bâtiment et du bois (FOBB) sont apparus ici et là avec leurs propres propositions.

L'intégration des apprentis dans les CCT peut donner une impulsion supplémentaire à ce mouvement et pour cette raison doit être soutenue sans réserves.

LES OBSTACLES JURIDIQUES A L'INTEGRATION

La réglementation de l'actuel contrat d'apprentissage contient des prescriptions qui sont toujours présentées comme autant d'obstacles à l'intégration des apprentis dans les CCT. Ce sont surtout deux arguments juridiques qui sont mis en avant :

* Formellement l'appartenance d'un apprenti à un syndicat n'est pas réglée de manière irrécusable. Un mineur — et, généralement, la majorité des apprenti(e)s le sont — ne peut déléguer au syndicat son droit à conclure un contrat dans la même mesure qu'un adulte. C'est ainsi que le contrat d'apprentissage, qui est un contrat individuel, est signé par les parents, par le représentant légal. En outre l'appartenance d'un apprenti à un syndicat peut être contestée aussi bien par les parents que par le maître d'apprentissage.
* Une deuxième raison est avancée pour fonder l'impossibilité de soumettre les conditions d'apprentissage au CCT : les autorités compétentes, les services cantonaux de la formation professionnelle, doivent approuver chaque contrat individuel.

Ces deux motifs ne sont cependant absolument pas plausibles. Les parties contractantes, syndicats et associations patronales ou entreprises, peuvent aussi conclure une convention au sens du droit des obligations, en s'engageant mutuellement à faire respecter son application.

En outre le droit du contrat de travail (Code des obligations) mentionne clairement le fait que les CCT peuvent contenir des prescriptions qui dérogent au droit impératif cantonal et fédéral, pour autant qu'elles soient en faveur des travailleurs (art. 358) et que le droit impératif ne s'y oppose pas expressément.

Pour tous ces cas, il existe déjà des précédents. Pour montrer ce que valent vraiment les assertions patronales, nous en citerons deux :

La loi bernoise sur la formation professionnelle du 4 mai 1969 contient l'article 21 suivant : *"la rémunération de l'apprenti est réglée par le contrat d'apprentissage. A cette occasion les prescriptions d'un CCT, les directives d'une association professionnelle ou les usages de l'endroit ou de la branche s'appliquent".*

La seule différence avec les autres prescriptions d'un CCT serait donc qu'en cas de conflit, non seulement l'office de conciliation prévu par le CCT serait compétent comme autorité de contrôle, mais aussi les services cantonaux de la formation professionnelle.

On trouve un autre exemple dans la convention collective conclue en 1974 par la FTMH dans l'industrie horlogère, qui a en annexe un véritable statut de l'apprenti, qui règle les vacances, les absences de maladie, les salaires, etc.

Il n'y a donc pas d'opposition juridiquement fondée à l'intégration des apprentis dans les CCT — même à partir du droit bourgeois suisse.

LES DIFFICULTES POLITIQUES DE LA REVENDICATION

Une fois les arguments juridiques écartés, les difficultés réelles apparaissent seulement. Comme pour tous les CCT, il en va aussi, pour cette revendication, d'une question de rapport de forces. Naturellement, la situation du patron est bien meilleure lorsqu'il n'a en face de lui qu'un apprenti faible et isolé. Il peut ainsi lui dicter toutes ses volontés. Il n'acceptera que difficilement, et non sans combattre, qu'on lui oppose non seulement les apprentis, comme un collectif, mais aussi conjointement la classe ouvrière organisée.

Et les apprentis comme les syndicats sont — pour le moment — encore mal armés pour cette épreuve de force. Les apprentis sont extrêmement atomisés. Et contrairement aux travailleurs et aux travailleuses, le droit de grève leur est explicitement refusé.

Ils doivent donc s'en remettre avant tout à la force du syndicat "adulte". Celui-ci doit aujourd'hui viser deux objectifs s'il veut sérieusement lutter pour l'intégration des apprentis dans le CCT :

* recruter des jeunes grâce à une réelle politique de la jeunesse;
* changer de politique syndicale; rompre avec la politique de paix du travail, pour montrer aux patrons que cette revendication d'intégration est une affaire tout à fait sérieuse.

QUELQUES PAS EN DIRECTION DE L'INTEGRATION

Cela ne signifie pas que rien n'est possible jusqu'au jour où la clause de paix du travail sera biffée.

Quelques fédérations ont déjà montré la voie à suivre. Il est parfaitement possible d'intégrer des prescriptions particulières sur les apprentis dans les CCT, sans en même temps soumettre l'ensemble des apprenti(e)s au contrat collectif. Ainsi certains CCT réglementent déjà les salaires des apprentis, les vacances, le paiement de cours spéciaux, etc.

Ce qui a des conséquences immédiates pour les syndicats et pour les bénéficiaires de ces prescriptions. Car les apprentis jugeront alors de la valeur du syndicat à l'aune de ce qu'il sera capable de faire passer. Ainsi, par exemple, l'Union Helvetia (UH, Fédération du personnel de l'hôtellerie, qui par ailleurs mérite à peine le nom de syndicat) a intégré quelques prescriptions avancées concernant les apprenti(e)s dans le CCT de la branche.

Toutefois l'UH n'est ni capable ni vraiment désireuse d'obliger les patrons à respecter cette réglementation. Ceux-ci menacent simplement de résilier immédiatement le contrat d'apprentissage — et l'on voit ici où se trouve le point faible des réglementations qui ne soumettent pas globalement les apprentis au CCT. En outre, l'UH n'est pas — ou n'est plus — une force particulièrement attractive pour les apprenti(e)s qui travaillent dans ce secteur.

LES LIMITES DU CCT POUR LES APPRENTIS

L'intégration des apprentis dans les CCT serait un progrès considérable aussi bien pour les apprentis que pour l'ensemble du mouvement syndical. Elle ouvrirait la porte à d'autres succès. L'adhésion des femmes aux syndicats et l'extension des CCT au personnel technique seraient, par cette "intégration précoce", quasiment à portée de main.

Et c'est justement là l'origine de la résistance des patrons. Comme la FTCP a pu s'en rendre compte, elle qui réclame à chaque négociation avec la chimie bâloise l'intégration des apprentis dans le CCT. Les patrons savent très bien qu'ensuite il serait très difficile d'éviter que, par exemple, les laborantins qualifiés ne soient soumis au CCT et non plus à des contrats maisons. Cela ne doit toutefois pas nous empêcher de voir les limites des CCT pour les apprentis. Ils ne peuvent être appliqués que là où les syndicats sont forts. Ce qui signifie que pour les branches et les secteurs où en majorité les apprentis sont encore formés, dans l'artisanat et le secteur des services, il n'y a aucune perspective, car ces secteurs n'ont pas de CCT. Et y introduire

...EMENT !

d'abord un CCT pour les apprentis serait certainement quelque chose de peu réaliste. Donc même si la revendication "intégration des apprentis dans les CCT actuels" était réalisée à 100 o/o, il n'y aurait que 30 o/o de l'ensemble des apprenti(e)s qui seraient concerné(e)s.

Une deuxième faiblesse de cette revendication devient évidente lorsque nous examinons les difficultés actuelles des apprenti(e)s. Elles se manifestent, pour l'essentiel, bien avant de pouvoir être saisies par un contrat quelconque, c'est-à-dire au moment de la recherche d'une place d'apprentissage.

Comme les patrons disposent seuls des places d'apprentissage, ils peuvent répartir à leur guise les apprenti(e)s là où ils en ont besoin, là où leurs profits en ont besoin.

Ainsi ces dernières années, les apprentis ont difficilement pu trouver des places dans les branches où ils auraient pu ensuite avoir un emploi. Au lieu de cela ils ont dû dans l'hôtellerie par exemple, remplacer — avec des conditions de formation misérables — les immigrés renvoyés. Et comme par hasard ces secteurs ont justement très peu de CCT efficaces.

INTEGRATION DANS LE CCT ET ATELIERS PUBLICS D'APPRENTISSAGE : UNE DOUBLE REVENDICATION NECESSAIRE

Pour résoudre ce problème, il est absolument nécessaire de lier la revendication d'intégration des apprentis aux CCT avec celle des ateliers publics d'apprentissage. Il serait tout à fait faux de chercher à les opposer d'une manière ou d'une autre. Il serait également erroné d'essayer d'établir comparativement quelle revendication concerne le plus grand nombre d'apprenti(e)s. Ce dont il retourne aujourd'hui, c'est de faire voir aux patrons que le mouvement ouvrier ne veut plus leur abandonner l'apprentissage.

La grève des patrons allemands contre les apprentis au début des années 70 ne doit pas non plus être oubliée par le mouvement syndical suisse. Après l'amélioration, par voie légale, des conditions d'apprentissage, les patrons refusèrent sans autre forme de procès, d'engager de nouveaux apprentis jusqu'à ce que ces conditions se soient à nouveau détériorées. Les ateliers publics doivent être un moyen pour les jeunes qui ne trouvent pas de bonnes places d'apprentissage — soumises au CCT — et ne veulent pas, malgré cela, faire un de ces lamentables apprentissages courts ou fonctionner comme manoeuvres. Ils doivent arracher aux patrons le monopole qu'ils détiennent sur les places d'apprentissage.

Kkst.

Où en sommes-nous avec l'initiative fédérale pour des ateliers publics ?

Le 28 juin, à Berne, s'est déroulée la première rencontre nationale de toutes les forces qui s'intéressent aux ateliers publics et à l'initiative de la LMR. A part des personnalités individuelles, diverses organisations, des sections de partis politiques et de syndicats ont été informées de l'avancement des travaux préparatoires.

Une nouvelle réunion aura lieu en septembre, pour pouvoir définir les modalités de lancement de l'initiative, mettre au point le texte final et préparer un séminaire national sur ce thème.

Il existe ainsi des perspectives réelles de voir se réaliser dès le départ une démarche unitaire, qui permettra, durant la campagne aussi, le ralliement d'autres forces — en particulier, il faut l'espérer, du côté syndical.

"CONVAINCRE LES PATRONS, C'EST IMPOSSIBLE"

Dans les cantons de Zurich et de Schaffhouse, différents groupes de jeunesse syndicale ont pris en main la revendication d'intégration des apprentis dans les contrats collectifs (CCT). Ils ont lancé une pétition, adressée aux associations patronales. La LMR soutient cette pétition. Nous avons constaté en particulier que les groupes de jeunesse de ces syndicats se refusent à mettre en concurrence l'intégration des apprentis dans les CCT et les ateliers publics d'apprentissage. A notre avis, un pas important serait effectué si, pour la réalisation des deux revendications, un large front unique de l'ensemble du mouvement ouvrier était mis sur pied.

Nous avons discuté de cette pétition avec *Hans Marchetto* de Winterthour. Hans Marchetto est peintre en bâtiment et membre du Comité national de la jeunesse FOBB, le syndicat du bois et du bâtiment.

La brèche : *Pourrais-tu nous expliquer brièvement ce que représente la jeunesse FOBB; quels sont ses buts, quelle est sa réalité ?*

H. Marchetto : La jeunesse FOBB est notre syndicat, un groupe d'intérêts qui a ses propres structures, son propre comité national. Nationalement nous avons 8 000 membres, la région V (cantons de Zurich et de Schaffhouse) — que je représente au Comité national de la jeunesse — a 900 membres.

La brèche : *Votre pétition pour l'intégration des apprentis dans les contrats collectifs vous a fait connaître largement. Comment l'idée de cette pétition vous est-elle venue ?*

H. Marchetto : Au début, on a eu l'idée, au Comité national, de lancer une campagne pour l'intégration des apprentis dans les contrats collectifs (CCT). Nous avions bien quelques idées mais nous ne savions pas comment procéder. Nous avons discuté des différentes possibilités d'action, entre autres de la pétition. Le Comité national jeune a ensuite estimé que la jeunesse FOBB était nationalement trop faible pour lancer une pétition à ce niveau, mais que les comités régionaux pouvaient toutefois décider, de leur propre chef, d'adopter une telle démarche. J'ai soumis cette idée au comité de la région V. Après en avoir discuté, le comité se déclara en gros d'accord. Nous avons alors fait un projet que nous avons présenté aux autres groupes des jeunesses syndicales de la région. Nous nous sommes adressés au SLP, à la VPOD, à la FTCP, à la FTMH — à tous les syndicats de la région dont nous pensions qu'ils avaient des groupes de jeunesse. Les réactions furent minimes. La FTMH s'y est opposé, à part les sections de Horgen et de Rapperswil. Le SLP était pour. Comme la FTCP. La VPOD nous a répondu que les enseignants des écoles professionnelles étaient surtout intéressés par cette pétition.

La Brèche : *La pétition est adressée aux associations patronales. Qu'espérez-vous ? Que cette seule pétition va amener les patrons à intégrer les apprentis dans les CCT ? Quel est son objectif immédiat ?*

H. Marchetto : Convaincre les patrons, c'est impossible. La revendication d'intégration des apprentis dans les CCT existe depuis au moins 10 ans. Et depuis dix ans les syndicats ont été incapables d'avancer concrètement sur cette revendication. Avec cette pétition, nous voulons surtout toucher les apprentis qui ne sont pas encore organisés. A un deuxième niveau, nous voulons inscrire cette pétition dans une campagne plus importante qui fasse apparaître les syndicats comme une organisation de combat des travailleurs et montre aussi la place que les apprentis pourraient avoir dans une telle organisation. Car nous cherchons surtout à organiser les apprentis.

Mais nous voulons aussi que cette pétition s'inscrive dans la perspective des négociations contractuelles de l'année prochaine. Nous espérons ainsi pouvoir créer une certaine pression de l'opinion publique sur les associations patronales.

En même temps, notre délégation de négociation doit être épaulée. Jusqu'à maintenant elle nous a toujours promis d'avancer cette revendication dans les discussions et de s'engager clairement en sa faveur. Mais, depuis le temps, nous n'y croyons plus tout à fait. Cette promesse est un peu en contradiction avec les dix ans passés à discuter de cette exigence.

La brèche : *Si l'on pense que cette pétition provient de la FOBB, une des revendications ne passe pas inaperçue : c'est celle des* "mêmes droits pour les apprentis des deux sexes, quelle que soit leur nationalité". *Le problème des immigrés est certainement un problème-clé des métiers du bois et du bâtiment; mais, par contre, les femmes sont peu présentes dans ce secteur. Ce qui évidemment ne signifie pas que leurs problèmes soient ainsi réglés. Mais qu'est-ce que ça veut dire pour vous d'exiger les mêmes droits pour l'homme et la femme ?*

H. Marchetto : Il y a sur ce sujet un bon exemple, celui des dessinatrices en bâtiment. Dans leur contrat d'apprentissage, il y a une clause qui dit qu'elles doivent travailler environ 6 mois par année d'apprentissage sur un chantier. Les patrons tournent généralement cette clause, en disant que ce sont des femmes, et que les femmes ne sont physiquement pas adaptées à ce travail, qu'il existe d'autres travaux pour elles. Cela montre en quoi, pour nous aussi, la revendication "mêmes droits, mêmes chances" est importante. Et puis, en plus, il y a le fait que nous voulons devenir un syndicat d'industrie, et que nous devrons donc aussi inclure les apprentis et apprenties de commerce.

La brèche : *Est-ce qu'il y a dans votre branche des cas où les apprentis ont déjà été intégrés dans les contrats collectifs ?*

H. Marchetto : Oui, mais seulement dans une section, à Genève, où les apprentis figurent dans le CCT. Dans d'autres branches, les apprentis sont quand même mentionnés dans les annexes du CCT, par exemple pour le 13e mois de salaire. C'est le cas pour les peintres et les gypsiers.

Dans la section de Genève, ce succès s'explique par le fait qu'il s'agit d'une section très militante syndicalement. En gros, on peut dire que partout où notre syndicat a une base combative, la revendication a été reprise.

La brèche : *Est-ce qu'à Genève, le groupe de la jeunesse a fait passer seul la revendication ou bien est-ce que le syndicat "adulte" y a également contribué ?*

H. Marchetto : Evidemment c'est ensemble que nous avons fait passer cette revendication. Les apprentis ont constamment insisté à l'intérieur de la FOBB, dans les assemblées de section, pour que cette revendication ne soit pas oubliée, surtout lorsqu'il s'agissait d'assemblées des délégués et de négociations contractuelles. Mais ils ont aussi pu voir ce que la solidarité entre les jeunes travailleurs et les "adultes" peut faire. C'est ainsi que la revendication a été mise en tête du catalogue revendicatif pour les négociations contractuelles.

La brèche : *Une autre revendication de votre pétition vise la création d'ateliers publics d'apprentissage pour les métiers manquant de places d'apprentissage. Du côté syndical, on polémique souvent contre cette revendication, en disant qu'il faut choisir soit l'intégration des apprentis dans les CCT, soit les ateliers publics d'apprentissage. Qu'est-ce qui vous a amené à reprendre cette revendication dans votre pétition ?*

H. Marchetto : D'abord nous avons considéré que la revendication des ateliers publics d'apprentissage était correcte. Pour montrer que nous n'opposions pas notre pétition à la revendication des ateliers publics d'apprentissage, nous avons repris cette exigence dans la pétition. Nous ne voulons pas que l'on puisse jouer l'une des revendications contre l'autre. Nous pensons aussi que les ateliers d'apprentissage sont importants quand il n'y a qu'un petit nombre d'apprentis dans une entreprise. Avec des ateliers publics, on pourrait rassembler ces apprentis et leur garantir une bonne formation.

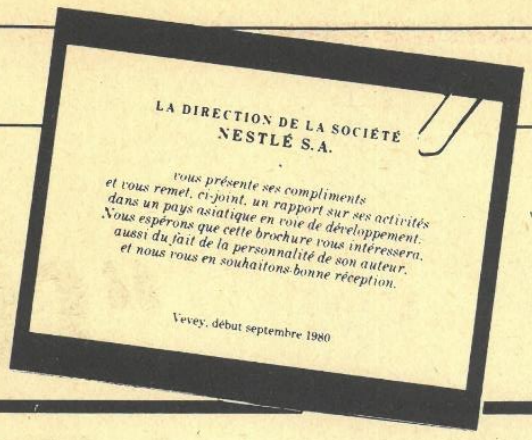
LA DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ
NESTLÉ S.A.

vous présente ses compliments
et vous remet, ci-joint, un rapport sur ses activités
dans un pays asiatique en voie de développement.
Nous espérons que cette brochure vous intéressera,
aussi du fait de la personnalité de son auteur,
et nous vous en souhaitons bonne réception.

Vevey, début septembre 1980

Spécialiste du lait en poudre, Nestlé en sait déjà long dans l'art de jeter la poudre aux yeux. Ce qui sans doute devait inciter la multinationale à se lancer sur le marché de la prestidigitation. Le nouveau numéro des illusionnistes de Vevey force d'ailleurs l'admiration : il s'agit rien moins que de faire chanter les louanges de Nestlé par... le Parti communiste italien.

Nestlé/Indonésie

"Gloire à Nestlé", signé : le PCI

Combien de personnes – enseignants, journalistes, etc. – reçoivent-elles ces jours-ci ce petit mot accompagnant une brochure luxueusement imprimée en couleur ? Et dont le but n'est pas de refiler un nouveau produit, illustrer les dernières tendances de la mode, mais de vendre... du prestige. Nestlé en Indonésie, un constat; pas de philosophie, pas de propagande – des faits (etc...). Il y a du nouveau cependant : pour mieux faire avaler le contenu de ce biberon, on fait appel à un jeune économiste italien, **membre de la rédaction de l'hebdomadaire communiste "RINASCITA"** ! Les voies du communisme italien sont insondables. En d'autres termes, le camarade **Frederico Rampini** a dû faire un bien beau voyage en Indonésie, tous frais payés.

Trêve d'ironie, cette comédie se joue sur une toile de fond tragique : le sort du peuple indonésien.

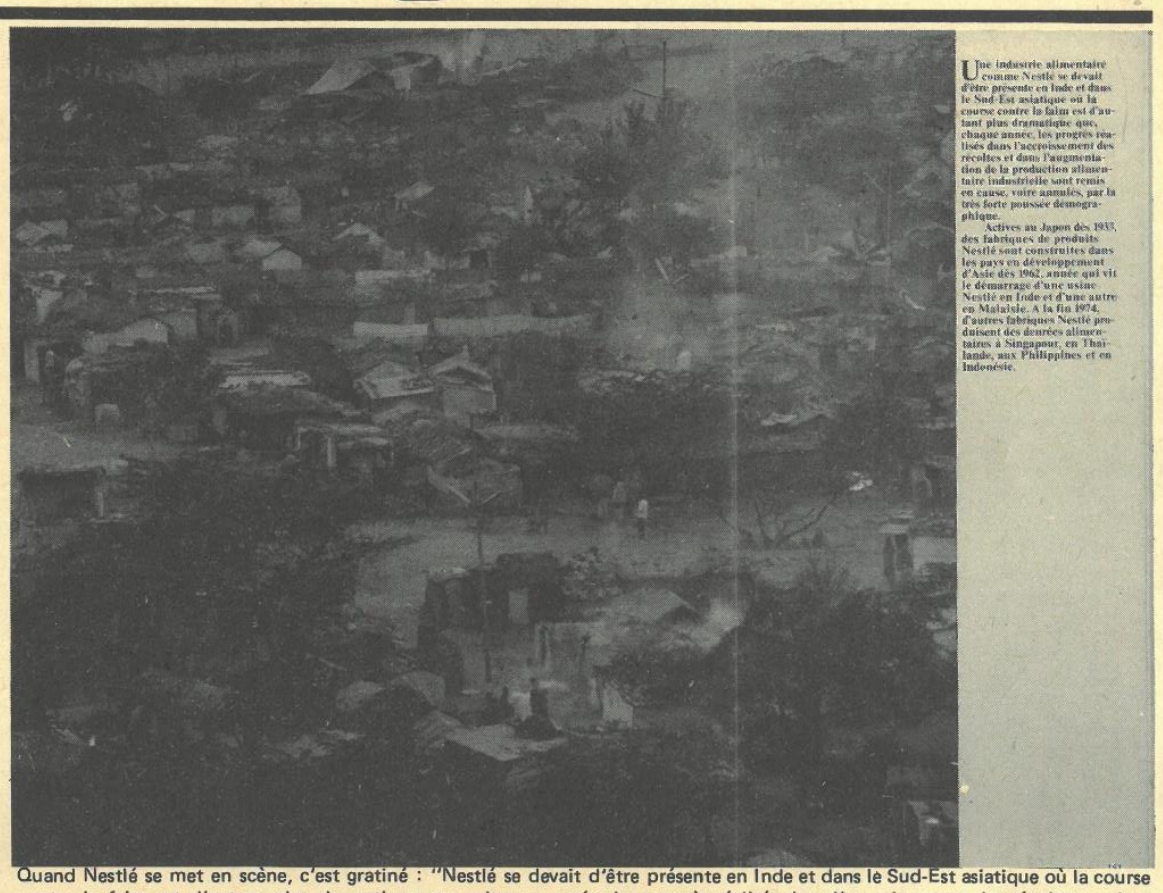
Une industrie alimentaire comme Nestlé se devait d'être présente en Inde et dans le Sud-Est asiatique où la course contre la faim est d'autant plus dramatique que, chaque année, les progrès réalisés dans l'accroissement des récoltes et dans l'augmentation de la production alimentaire industrielle sont remis en cause, voire annulés, par la très forte poussée démographique.

Actives au Japon dès 1933, des fabriques de produits Nestlé sont construites dans les pays en développement d'Asie dès 1962, année qui vit le démarrage d'une usine Nestlé en Inde et d'une autre en Malaisie. A la fin 1974, d'autres fabriques Nestlé produisent des denrées alimentaires à Singapour, en Thaïlande, aux Philippines et en Indonésie.

Quand Nestlé se met en scène, c'est gratiné : "Nestlé se devait d'être présente en Inde et dans le Sud-Est asiatique où la course contre la faim est d'autant plus dramatique que, chaque année, les progrès réalisés dans l'accroissement des récoltes et dans l'augmentation de la production alimentaire industrielle sont remis en cause, voire annulés, par la très forte poussée démographique" (légende accompagnant cette photo dans le prospectus Nestlé). Vous voyez bien que tout ça n'a rien à voir avec de sordides histoires de profits !

"L'intérêt manifesté par l'auteur (en lires, en francs suisses ou en dollars ?, réd.) *pour effectuer cette recherche et le fait qu'il ait pu réaliser son étude durant 3 semaines en toute liberté rendent ce rapport vivant et personnel."* (Avant-propos de Nestlé S.A.)

Pourquoi Nestlé en Indonésie et depuis quand ?

Notre jeune et brillant économiste "communiste" commence par un oubli de taille : s'il indique que *"les encouragements aux investissements étrangers adoptés après la prise du pouvoir de Suharto en 1965"* ont joué un rôle dans la décision de Nestlé d'investir en Indonésie, il se garde bien de rappeler le rôle essentiel du coup d'Etat de Suharto : écraser le mouvement ouvrier et populaire indonésien, en particulier liquider le parti communiste, qui, à l'époque, était le parti communiste le plus nombreux en dehors des Etats-ouvriers. Restons dans les sources "communistes" officielles : la Voix Ouvrière elle-même rappelait le 8 novembre 1977 le sort des communistes et autres opposants, en qualifiant le coup **d'Etat de fin 1965** de *"l'un des plus grands massacres de l'histoire"* : **500 000** communistes tués selon un des dignitaires du régime, **750 000** arrestations, dont **245 000** restaient encore incarcérés en 1977. *"Les incarcérations politiques en Indonésie, compte tenu de leur nombre, de leur durée, des méthodes utilisées par le gouvernement, des massacres et arrestations en masse qui les ont précédées, sont sans exemple à ce jour"*, précisait Amnesty International dans un rapport à l'ONU de la même époque. **Voilà le terrain sur lequel Nestlé a décidé de commencer à investir** ! Voilà ce qui se cache derrière l'existence des "coopératives" agricoles auxquelles Nestlé achète une petite partie du lait frais dont ses usines ont besoin, derrière l'existence d'un syndicat unique, contrôlé par la dictature, qui bien sûr interdit toutes les grèves.

Le reste de l'argumentation "économique" de notre auteur prend donc un tout autre sens si on la place dans ce contexte de répression (un peu comme si on expliquait qu'en 1945 les Américains avaient soudain, pris de sympathie pour le retard de l'Allemagne, décidé d'accorder des crédits à ce pays sans mentionner que tout cela faisait suite à un événement aussi bénin que la deuxième guerre mondiale et la destruction du mouvement ouvrier allemand par le nazisme !).

Cette argumentation, avec une élégance toute italienne, vire sur l'aile et opère de nombreux loopings pour parler de tout sans vraiment faire ressortir les vrais problèmes. Quelques exemples :

Le lait

Nestlé achète en Indonésie 4 **pourcents** du lait frais qu'elle utilise pour sa production (le lait indonésien coûte 3 fois plus cher que le lait néo-zélandais); néanmoins, l'"étude" de Rampini consacre 5 pages sur 18 à décrire les rapports plus ou moins bénéfiques de Nestlé avec les 3 coopératives de fournisseurs... Ces 4 o/o, payés au prix fort, ne sont guère qu'un tribut politique payé à la population agricole locale en faveur de la stabilité de la dictature, qui n'envisage nullement quant à elle d'obliger Nestlé à s'approvisionner exclusivement en lait frais local...

Les syndicats

Selon Rampini *"les syndicats étaient libres (...) jusqu'en 1974"*, année durant laquelle ils ont été réunis en une seule centrale progouvernementale. Ce mensonge flagrant est destiné à brouiller les cartes : Nestlé aurait ainsi décidé de commencer à s'implanter à une époque où les syndicats étaient encore "libres" (mais avec un passé récent de 500 000 morts et 750 000 prisonniers politiques ?). D'après les observations personnelles de notre auteur *"la direction de l'entreprise* (de Waru, Java, réd.) *semble un peu préoccupée de la docilité excessive et du peu de participation syndicale des travailleurs"* (sic). Evidemment, l'Iran fait réfléchir nos Etats-Majors, d'autant que la situation indonésienne n'est pas sans présenter certaines analogies avec celle de l'Iran des dernières années du Chah.

Les salaires

"Il faut le souligner, (ils) sont bas", note Rampini, qui ne pouvait trop manifestement ignorer le sujet. Fait intéressant, il cite des chiffres. Saisissons cette occasion, car Nestlé, habituellement, se contente de publier des données sur la production. Le salaire le plus bas est de 31 000 roupies (fr. s. 83,70), le salaire moyen, incluant les émoluments des fonctionnaires, de 60 000 roupies (fr. s. 162.-). L'auteur note à juste titre que les niveaux de vie sont difficilement comparables avec l'Europe, mais si l'on se réfère aux statistiques publiées par l'UBS (79/80), d'après lesquelles le pouvoir d'achat à Djakarta (capitale de l'Indonésie) représente le 14 o/o du pouvoir d'achat moyen de 12 catégories professionnelles de référence à Zurich, le salaire moyen de fr. s. 162.- devient, rapporté au taux zurichois, fr. s. 1 157.-. Comparaison hâtive, mais éloquente tout de même !

Un salaire vaut 4 repas de cantine par jour

Sans vouloir les comparer à l'Europe, utilisons les chiffres de Rampini pour essayer de comprendre **ce que signifie un salaire "bas" en Indonésie**. Notre auteur signale que le prix du repas à la cantine de Nestlé de Waru (460 employés) est de 440 roupies. Le "salaire moyen" versé par Nestlé équivaut donc à 136 repas par mois à ladite cantine, ou 4 repas par jour. Ce qui signifie qu'un tel salaire ne permet rien de plus que de nourrir aux prix de cantine deux personnes, sans autres dépenses : Nestlé veille-t-elle à n'engager que des travailleurs sans charge familiale, sans loyer à payer et autres dépenses ? Rapporté à la Suisse, ce "salaire moyen" équivalant à 4 repas de cantine d'entreprise (si l'on compte fr. s. 6.- par repas) devient un salaire de fr. s. 720.- par mois...

Une productivité de l'ouvrier aussi élevée qu'en Europe

Rampini estime d'autre part que **"la productivité de chaque ouvrier n'est pas inférieure à celle de l'Europe,** *considérée à l'intérieur du groupe Nestlé"*; remarque intéressante, dont il ne tire aucune conclusion. Nous le ferons à sa place... Pour un salaire moyen en Suisse de fr. s. 2 500.- (chiffre que nous estimons arbitrairement bas, réd.), à productivité égale, Nestlé verse en Indonésie un salaire se situant dans une fourchette comprise entre fr. s. 700.- et fr. s. 1 150.-; dès lors, même en prenant le chiffre le plus élevé pour l'Indonésie, la différence entre ces 2 types de salaires est tout de même supérieure à fr. s. 1 350.-. Ainsi, en gros, Nestlé empoche plus de fr. s. 1 300.- par mois et par ouvrier pour produire les mêmes marchandises ! Tel est le "miracle" de l'investissement capitaliste dans un pays du Tiers Monde comme l'Indonésie (officiellement, les chiffres de Nestlé "n'avouent" qu'un profit de fr. s. 608.- par employé et par mois en 1978).

La réalité du pillage

Une autre source, la seconde conférence de l'UITA (Union Internationale des Travailleurs de l'Alimentation), tenue à Genève en octobre 1978, estime sur la base des chiffres fournis par la société que les échanges de Nestlé avec l'Asie (13 o/o des ventes du groupe) ont permis à Nestlé de rapatrier un solde net de 285,4 millions de francs suisses, en échange d'un total de 223,5 millions de francs suisses de dépenses effectuées en Asie. Toute officielle qu'elle soit, la différence représente tout de même 61,9 millions de francs suisses... soit, rapportés aux 3 102 employés de Nestlé en Asie (en 1974 toujours), un profit net de francs suisses 19 954.- par employé et par année, c'est-à-dire francs suisses 1 662.- par employé et par mois : plus que le salaire "moyen" versé à ces travailleurs. Ainsi, tout se passe comme si, chaque mois, les travailleurs de Nestlé en Asie consacraient plus de la moitié de leur salaire à aider au développement de... Nestlé !

On le voit, quelles que soient les méthodes à notre disposition pour estimer approximativement le **profit rapatrié d'Asie en Europe,** l'ordre de grandeur ne varie guère. Il illustre la réalité du **pillage du Tiers Monde,** face auquel les considérations de Rampini et autres "économistes" sur *"ce qu'une multinationale comme Nestlé en Indonésie peut apporter* (à l'Indonésie, réd.) *et (comment) l'activité de cette multinationale (peut coïncider) avec une politique au service des besoins fondamentaux du pays"** apparaissent comme du pur cynisme.

F. G.

* Conclusion de l'article de Rampini, reprise en page de couverture de la brochure.

Congrès des syndicats anglais (TUC)

2 millions de chômeurs... ... pas de contre-attaque

Début septembre, la station balnéaire de Brighton acceuillait les 1 200 délégués des syndicats anglais (Trade Unions Congress). Dans la situation extrêmement difficile des travailleurs anglais — deux millions de chômeurs ! — et face à la politique agressive de la conservatrice Mme Thatcher (hausse des salaires limitée à 10 o/o alors que l'inflation atteint 17 o/o, rupture du monopole d'embauche syndical, restriction de la pratique des piquets de grève), le Congrès se devait de mettre sur pied un plan de défense des intérêts des salariés. Mais las : de belles paroles, de justes résolutions — parfois — mais de plan d'action, nenni.

Le TUC à Mme Thatcher : modérez-vous, SVP

Il ne fait aucun doute que l'aile droite des dirigeants syndicaux a réussi à faire passer ses positions lors du Congrès des TUC. Etroitement liée à l'équipe dirigeante du Parti travailliste et à son ancien premier ministre Callaghan, elle avait une préoccupation primordiale : faire ratifier une politique calquée sur le programme que les travaillistes appliqueraient s'ils étaient au gouvernement en lieu et place des conservateurs, sans rien changer au système capitaliste, responsable pourtant d'une gabegie sans précédent depuis les années 30. Outre le fait qu'une telle politique — relance des subventions publiques, soutien aux branches en déclin, etc — ne ferait qu'entretenir, plutôt mal que bien, un capitalisme sérieusement en perte de vitesse, les travaillistes ne sont de toute façon pas au gouvernement. Est-ce par un programme de gouvernement affirmant bien haut son caractère modéré que les syndicats et le Labour Party (travailliste) entendent conduire l'offensive pour renverser le gouvernement Thatcher ? Ce que seule la grève des mineurs avait en son temps réussi à obtenir (le renversement du conservateur Heath), a fortiori aujourd'hui, dans une situation plus précaire encore pour l'écrasante majorité des travailleurs, seule une action d'ensemble des travailleurs des branches économiques les plus importantes serait à même de l'imposer.

M. Thatcher, la "dame de fer" : le TUC veut-il être son gant de velours ?

Des résolutions sans avenir

Mais de cela, l'aile droite syndicale, derrière le "politique" Callaghan, n'en veut pas, ni non plus l'aile "gauche" du parti travailliste et le petit parti communiste, qui se contentent, eux, d'avancer de bonnes revendications sans réussir pour autant à proposer d'organiser une riposte d'envergure de la classe ouvrière. Ainsi, deux motions sur les salaires ont été adoptées, l'une disant tout simplement le contraire de l'autre; ceci n'ayant d'ailleurs aucune importance, puisqu'aucune action concrète n'a fait l'objet d'une décision... De même, le scandaleux plan du gouvernement en vue de réduire les ajustements de salaires et les droits syndicaux a été rejeté... mais Callaghan propose d'attendre son retour au gouvernement pour abolir les nouvelles lois liberticides... et pour le reste, table sur une politique de "pression populaire" sur l'actuel gouvernement. Face au chômage, la revendication de la semaine de 35 heures sans diminution de salaires a été adoptée... sans calendrier de lutte, noyée qu'elle était dans une longue résolution qui comprenait également, sur proposition communiste, la lutte contre... les importations !

Plusieurs luttes en cours ont déjà apporté une contribution plus efficace au combat contre les plans du gouvernement conservateur que les discours des dirigeants du TUC. Mais il leur manque le "liant", la solidarité des appareils syndicaux, et finalement un projet politique qui se fixe pour but de mettre en place un dispositif de défense des travailleurs.

F. G.

Fiat licencie ! La nouvelle a fait l'effet d'une bombe : par son importance économique, sociale et politique, la FIAT en Italie représente aussi bien la force et la combativité de la classe ouvrière que l'état-major du grand patronat italien. Quand la FIAT s'enrhume, c'est l'Italie qui éternue, pourrait-on dire à juste titre. Dès lors l'épreuve de force engagée par la direction de la FIAT dépasse largement les frontières de l'entreprise : ce que le patronat essaie d'imposer aux ouvriers de FIAT, il le fera demain, si le verrou saute, dans toute la péninsule. Les travailleurs italiens l'ont fort bien compris, qui ont immédiatement cherché à manifester leur solidarité militante avec ceux de la FIAT. Nous reviendrons prochainement sur les enjeux de ce conflit; l'article ci-dessous, tiré de "Rouge" no 936 du 19. 9. 80 (l'hebdomadaire de la LCR, section française de la IVe Internationale) relate les premières réactions aux projets de la direction de la FIAT.

Italie :

FIAT: LE DEFI

Depuis plusieurs mois, la direction de la FIAT orchestrait une campagne visant à créer un climat favorable à des mesures de licenciements.

Les projets de la FIAT

Au début du mois, le délégué administrateur de la FIAT, Cesare Romiti, donnait connaissance des projets précis de l'entreprise. La Fiat envisage de réduire sa production de voitures jusqu'à la fin de 1981 de 20 o/o. **Cela implique de mettre à la "Caisse d'intégration" (caisse d'assistance qui verse 90 o/o du salaire), 24 000 travailleurs durant dix-huit mois.**

Le 8 septembre se sont engagées les négociations entre la direction et les syndicats. Outre les 24 000 exclusions temporaires, le patronat proposait : le blocage du "turn over" (les ouvriers partants ne sont pas remplacés), des mises à la retraite anticipée et des départs volontaires contre le versement d'indemnités. A la fin des dix-huit mois, 12 000 travailleurs seraient réintégrés et 12 000 connaîtraient le statut de la "mobilité externe", c'est-à-dire qu'ils pourraient être reclassés dans d'autres entreprises. **Tous les travailleurs ont compris qu'il s'agit de véritables mesures de licenciement.**

Les deux aspects de la riposte

La Fédération de la métallurgie (FLM) a cherché immédiatement le compromis. Acceptant le blocage du "turn over" et les retraites anticipées, elle ne proposa qu'une modification dans l'application de la mise à la caisse d'intégration, sous la forme d'une rotation d'un volant de 24 000 travailleurs. De surcroît, elle accepta le principe des licenciements et opposa à la "mobilité externe" une "mobilité dans l'entreprise" (entre secteurs).

Lorsque, le 9 septembre, la FIAT engage une procédure de licenciements portant sur 14 600 travailleurs, la riposte s'engage. FIAT Rivalta est occupée. Un cortège se rend à la fabrique Indesit, usine d'électro-ménager qui menace de licencier plusieurs milliers de travailleurs. Des manifestations partent aussi de la FIAT Mirafiori.

Les 11 et 12 septembre, alors que les syndicats proposent trois heures de grève, c'est l'arrêt et le blocage complets qui sont décidés par les travailleurs. A Brescia, les travailleurs de l'OM (usine de camions) entrent en grève. A Turin, des cortèges dépassant souvent les 10 000 ouvriers se dirigent vers la radio-télévision et les journaux afin d'imposer la publicité de leurs actions et revendications.

Si la mobilisation ouvrière fait preuve d'une fantastique combativité (traditionnelle dans ce bastion qu'est la FIAT), le manque de direction pour concentrer toute cette force est patent. Alors que la FLM est fort timorée, elle se fait cependant attaquer par les confédérations (CISL, UIL et CGIL) dont les dirigeants acceptent le principe de la "mobilité externe".

Les travailleurs expriment une grande défiance face à des négociations qui se sont déplacées à Rome. L'idée de négocier comme l'ont fait les grévistes de Gdansk fait son chemin parmi les militants syndicaux. Dans l'usine Lingotto (qui fabrique la Delta), les travailleurs ont voté la grève complète contre les directions syndicales qui proposaient un arrêt de travail illimité. Une motion fut adoptée le 15 septembre, avançant le mot d'ordre de grève générale contre les licenciements et réclamant que les négociations se déroulent à Turin. Encore une fois, l'exemple de Gdansk !

La LCR (section italienne de la IVe Internationale) dont les militants ouvriers sont présents dans la mobilisation, a mis en avant la nécessité de rejeter toutes les propositions aboutissant à affaiblir la classe ouvrière, à accepter le principe des licenciements. Elle propose une mobilisation d'ensemble (grève générale) et l'objectif des 35 heures immédiatement.

LE POUVOIR POLITIQUE DE LA BUREAUCRATIE EN QUESTION ?

Les grèves se poursuivent et, dans tous les milieux socio-professionnels surgissent des syndicats indépendants. Le mouvement de Gdansk a fait tâche d'huile. La chute de Gierek n'a rien changé, au contraire. Les listes de revendications des usines en grève s'allongent. Les luttes ouvrières de cet été marquent l'ouverture d'une période de changements politiques profonds. Une classe ouvrière organisée commence à s'opposer à la bureaucratie au pouvoir, et cela à tous les niveaux de la vie sociale. C'est là le premier résultat de la victoire du mouvement de Gdansk qui a obligé la bureaucratie à faire des concessions importantes.

Les effets immédiats des accords : la classe ouvrière s'organise

Le protocole d'accord signé le 31 août entre les représentants du gouvernement et le présidium du comité de grève interentreprises (MKS) a été publié dans tous les journaux polonais. Son champ d'application n'était cependant pas clair et de plus les bureaucrates au pouvoir font preuve d'une évidente mauvaise volonté à le respecter. Immédiatement des grèves ont démarré partout, pour "faire la même chose qu'à Gdansk". Sur tout le littoral, en Silésie, dans la région de Varsovie, des dizaines d'entreprises se mettaient en grève et les MKS — ou les comités ouvriers de solidarité avec Gdansk — se sont transformés en syndicats indépendants et autogérés.

Mais ces accords vont plus loin encore que la création de syndicats indépendants : ils instaurent un droit des travailleurs organisés à intervenir dans les questions centrales de la planification économique, la liberté de la presse, la participation de ces syndicats à l'élaboration d'un nouveau modèle économique et d'un programme pour la construction de logements, l'abandon des privilèges institutionnels des membres de l'appareil du parti et de l'Etat. Les revendications matérielles immédiates que l'accord contient (contrôle par les syndicats indépendants de l'indexation des salaires au renchérissement et sur le maintien du pouvoir d'achat, garantie d'un meilleur approvisionnement pour les biens de consommation, diminution de l'âge de la retraite, développement des infrastructures sociales) ont toutes un caractère éminemment politique. Il en va de même pour les annexes de l'accord qui touchent au domaine de la santé et des conditions de travail dans l'industrie. Les comités de grève ont donc acquis le droit de devenir des organes représentatifs des travailleurs dans l'entreprise. La mise en place à tous les niveaux des structures des syndicats indépendants, jusqu'à la récente coordination nationale, implique forcément des confrontations incessantes avec les directeurs, les dignitaires du parti et de l'Etat.

Vers la mise en question du pouvoir politique de la bureaucratie

Ce développement impétueux d'organisations ouvrières indépendantes, dans tous les grands centres industiels, commence à mettre à l'ordre du jour une exigence qui, jusqu'ici, était restée non formulée, celle de l'abolition du pouvoir central de la bureaucratie. Jusqu'à maintenant, et c'était là une des grandes faiblesses du mouvement de grèves, les travailleurs n'avaient pas avancé un programme d'ensemble pour le renversement du pouvoir bureaucratique. Même s'ils n'avaient plus aucune illusion sur les changements intervenus dans les hautes sphères du parti et de l'Etat, ils n'opposaient pas de manière consciente, directement, leurs propres formes du pouvoir ouvrier au pouvoir du nouveau gouvernement. Mais les développements actuels en Pologne tendent à poser ce problème du monopole du pouvoir du parti et de la bureaucratie d'Etat. Et cela sur plusieurs points :

— par rapport au rôle dirigeant du parti, remis en cause par la multiplication des syndicats indépendants, sur lesquels il n'a aucune influence administrative en particulier dans l'élection de ses organes;

— par rapport au droit de ces syndicats de décider des questions liées à la planification centrale;

— par rapport au droit de contrôle reconnu à ces syndicats dans les entreprises.

En outre, le scandale du directeur de la radio et la télévision Szczepabski (un ami de Gierek, qui possédait entre autres plusieurs résidences luxueuses, trois avions, sept voitures, deux yachts, une garçonnière avec quatre prostituées, un salon de "massage thaïlandais" ainsi qu'une caisse noire d'un million de dollars à Londres) contribue à mettre en évidence les privilèges matériels fantastiques dont jouit cette caste bureaucratique, qui accapare à son profit la propriété d'Etat.

Les 800 délégués du MKS de Gdansk avaient d'ailleurs exigé dans un ultimatum l'abolition de la nomenclature, c'est-à-dire du système de désignation des directeurs et des autres fonctionnaires d'Etat par les instances dirigeantes du parti.

Préparer des confrontations encore plus dures

Kania, le nouveau secrétaire général du parti, cherche à tout prix à éviter cette politisation des syndicats indépendants. Il comprend qu'elle représente le plus grand danger dans les semaines à venir pour le gouvernement. La direction du POUP commence ainsi une campagne contre les "diviseurs" et les éléments "antisocialistes", contre l'opposition qui est accusée de détourner les travailleurs vers des actions politiques. Elle essaie par ailleurs d'intégrer et même de corrompre les dirigeants des syndicats indépendants, tout en accordant des privilèges matériels aux membres des syndicats officiels. Mais sa marge de manoeuvres est restreinte : elle ne peut utiliser le parti comme un tout dans ses manoeuvres. 20 à 50 o/o des membres des comités de grève sont des membres du parti et ses organisations de base dans les entreprises sont complètement coupées de l'appareil. De plus, si la direction du parti provoque trop ces nouvelles organisations ouvrières, elle risque d'accélérer elle-même le processus de politisation.

L'opposition en Pologne est placée devant des tâches nouvelles. Jusqu'à maintenant, elle a été dépassée, dans son programme, par les travailleurs de Gdansk et incapable de donner une orientation politique au mouvement. Elle était aussi essentiellement un mouvement d'intellectuels. Aujourd'hui, la possibilité de faire un saut en avant et de se lier au mouvement ouvrier lui est offerte. Cette situation favorise par ailleurs le développement de débats qui peuvent toucher les travailleurs membres du parti. Et le processus d'auto-organisation de masse des travailleurs et travailleuses, lié à la crise profonde de la domination bureaucratique ne pourra alors que déboucher sur une démocratie socialiste autogérée.

Vincent

Les grèves, l'Eglise et la bureaucratie

Les grévistes de Gdansk, agenouillés par milliers durant les services religieux; Lech Walesa expliquant que seule la foi lui a permis de mener son combat : ces images et ces déclarations ont été largement répandues dans le monde entier, amenant même certains à voir dans les grèves polonaises un "coup du Vatican". Toute l'histoire récente de la Pologne montre pourtant que l'Eglise polonaise préfère, et de loin, les bureaucrates aux grévistes. D'où tire-t-elle donc son influence ?

Incontestablement, les travailleurs, et plus encore la paysannerie, sont, en Pologne, majoritairement animés d'un sentiment religieux. Plusieurs éléments sont à l'origine de cette emprise de la religion. Durant le XIXe siècle, la Pologne a été écartelée en trois régions soumises au Reich allemand et aux empires russes et austro-hongrois. A cette oppression politique correspondait une oppression religieuse, la Russie étant orthodoxe, l'Allemagne protestante luthérienne. Le catholicisme s'est donc intégré comme un élément de l'identité nationale propre du peuple polonais, à l'exemple un peu de ce qui s'est passé en Irlande.

Les mesures de répression prises au début par le régime bureaucratique contre l'Eglise polonaise n'ont fait que donner un regain de vigueur au sentiment religieux, alors que la lutte menée par l'Eglise contre la législation sociale sur le divorce, l'avortement et le mariage civil aurait pu lui coûter une bonne part de son influence sociale.

Eglise et bureaucratie

On entend souvent dire que l'Eglise, c'est-à-dire la hiérarchie catholique, s'est trouvée à la pointe de la lutte pour les droits démocratiques en Pologne. Un rapide survol historique permet de voir que ce n'est pas le cas. La hiérarchie — qui matériellement s'en tire fort bien : un évêque gagne autant, si ce n'est plus, qu'un membre du Comité central du POUP — a systématiquement rendu service à la bureaucratie lorsque cela pouvait renforcer sa situation. Toute sa démarche s'inspire du principe que les intérêts de l'Eglise sont mieux préservés par une politique de coexistence pacifique avec la dictature bureaucratique.

Les travailleurs et le peuple polonais sont entrés en lutte à plusieurs reprises contre la bureaucratie : en 1956, en 1970-71, en 1980. Quelle fut l'attitude de l'Eglise à ce moment ?

* En 1956, le cardinal Wyszynski et ses évêques appellent à voter pour Gomulka, dont ils soutiendront le régime tout au long des années 60. L'Eglise connaît alors un développement florissant.

* En 1970, la hiérarchie appelle les travailleurs de la Baltique, que le gouvernement a massacrés par centaines, à rechercher la paix et la réconciliation avec le régime, et à mettre fin à leur grève. En remerciement de ces services rendus, Gierek adressera une lettre personnelle au Vatican pour lui demander que le cardinal Wyszynski soit maintenu à son poste, bien qu'il ait atteint la limite d'âge.

* Durant "l'été polonais" enfin, le même cardinal demandera aux travailleurs de ne pas trop insister avec leurs grèves, livrant le fin fond de la pensée de la hiérarchie catholique : *"J'estime que parfois il ne faut pas exiger trop, pourvu qu'il y ait de l'ordre en Pologne, d'autant plus que les revendications, si elles sont justes, et, en général, elles le sont, ne peuvent jamais être satisfaites sur-le-champ"*. On connaît le succès de cet appel et la détermination avec laquelle les travailleurs polonais ont continué leur lutte. Bon nombre d'entre eux furent profondément choqués par cette prise de position, alors que le bas clergé cherchait à tout prix à en minimiser la portée.

Les travailleurs et l'Eglise

Malgré ces exemples patents de trahison de leurs intérêts par la hiérarchie religieuse, les travailleurs ont souvent cherché un appui auprès de l'Eglise (ce qui permettait à cette dernière d'essayer de persuader le régime qu'il était dans son intérêt d'augmenter les pouvoirs de l'institution religieuse, seule capable de faire entendre raison aux travailleurs). En l'absence de toute structure d'organisation propre, elle leur semblait être un canal possible pour leurs revendications. Mais la lutte pour des syndicats indépendants, leur développement ont démontré et démontreront pratiquement que l'Eglise n'est pas l'instrument adéquat pour défendre les intérêts des travailleurs et que le local du syndicat indépendant est mille fois plus efficace que le confessionnal.

Ptr.

Depuis de nombreuses années, le Moyen-Orient est une zone de crises, d'affrontements et de guerres, du développement de la résistance palestinienne à la révolution iranienne, en passant par la guerre des Six-jours, l'ébranlement de la dynastie saoudite, les grèves égyptiennes et les affrontements quotidiens au Liban. Le récent conflit armé entre l'Irak et l'Iran montre une nouvelle fois que les explications qui spéculent sur le caractère retardataire des régimes en place — qui poursuivraient leurs conflits ancestraux sans rien comprendre au monde moderne et qui, par malheur, possédant des ressources pétrolières possèdent aussi les ressources financières et militaires pour mener leur politique anachronique — passent à côté de la réalité. Car l'élément essentiel de la situation est de nature internationale : depuis la chute du Chah d'Iran, l'impérialisme, les Etats-Unis en particulier, sont à la recherche de nouveaux alliés, de nouvelles places fortes pour leur politique d'agression.

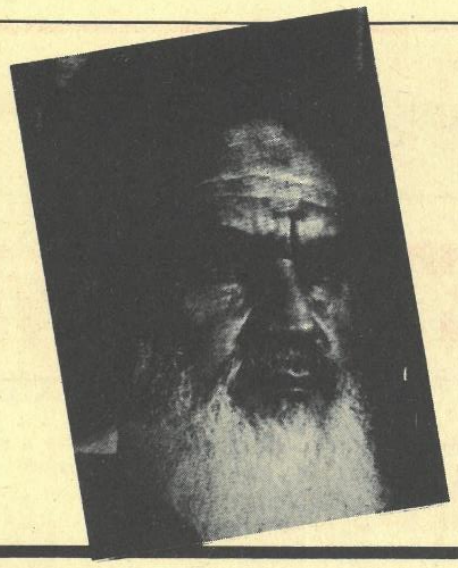

La guerre entre l'Irak et l'Iran :

SOUS L'ŒIL INTERESSE DE L'IMPERIALISME

Les USA et la perte de l'Iran

La perte du contrôle de l'Iran provoquée par la chute du Chah a eu deux conséquences pour la politique mondiale des Etats-Unis : ils perdaient en même temps le régime capable de réprimer toute tentative de libération sociale dans la région et la force armée susceptible de contrôler militairement cette zone, donc d'assurer la protection de cette véritable artère pétrolière que constitue le détroit d'Ormuz.

Depuis lors, les Etats-Unis, tout en jouant du bâton (c'est l'expédition militaire héliportée d'avril) et de la carotte (c'est la reconnaissance, ces derniers jours, de la *"réalité de la révolution iranienne"* et de la légitimité de la République islamique par le secrétaire d'Etat américain Muskie), se sont mis fébrilement à la recherche d'un candidat à la succession de l'Iran comme "gendarme du golfe Persique".

Or, depuis quelques années, un pays se détachait de plus en plus de ses liens économiques avec l'URSS : l'Irak de Saddam Hussein, dont les importations provenaient pour un quart des Pays de l'Est en 1973, alors qu'aujourd'hui elles n'en représentent plus que le dizième. Ce même pays, qui cherchait aussi à différencier ses fournisseurs militaires — la France a partiellement remplacé l'Union soviétique pour l'aviation — possède une armée pas trop inférieure à l'ancienne armée impériale d'Iran et a témoigné, aux yeux des USA, d'une stabilité politique de bon aloi, malgré quelques crises intérieures. La manière forte avec laquelle le gouvernement de Bagdad s'en est pris à la résistance kurde a dû favorablement impressionner plus d'un général US.

La diplomatie américaine s'est donc efforcée d'accélérer le ralliement de l'Irak au camp impérialiste. Le récent coup d'Etat en Turquie montre bien que les Etats-Unis n'ont rien abandonné de leurs projets de domination dans la région. Cette manoeuvre diplomatique semble avoir réussi : l'Irak n'a-t-il pas prévenu en priorité l'Arabie saoudite, alliée notoire des Etats-Unis, de ses plans d'agression ?

Les raisons de l'offensive irakienne

En attaquant l'Iran, sous prétexte de récupérer sa souveraineté sur la région du Chatt-el-Arab (débouchant sur le golfe Persique), l'Irak poursuit un triple but :

* faire preuve de sa capacité à succéder à l'Iran comme gendarme du Golfe : c'est avec la vantardise propre à tous les aventuriers militaires que le gouvernement de Saddam Hussein a fait savoir que plusieurs bateaux pétroliers étrangers avaient franchi le détroit d'Ormuz en battant pavillon irakien, c'est-à-dire en reconnaissant de facto la souveraineté militaire de l'Irak dans cette zone.

* étrangler suffisamment le gouvernement islamique iranien, afin d'ouvrir une crise politique permettant la mise en place d'une équipe docile à l'égard de l'impérialisme. L'avertissement s'adresse aussi et surtout aux masses iraniennes : en cherchant à provoquer la chute du régime islamique, l'Irak vise en fait les acquis de la révolution iranienne, en particulier sa démonstration de la possibilité de renverser les potentats en place et d'avancer dans la voie de la libération économique et sociale.

* essayer de provoquer une fracture à l'intérieur de l'appareil d'Etat iranien, en démontrant aux militaires iraniens la faiblesse de leur armée quand elle ne peut pas compter sur l'aide "fraternelle" des USA. Ce qui pourrait amener la hiérarchie militaire à exiger beaucoup plus de souplesse du gouvernement iranien dans ses relations avec l'impérialisme.

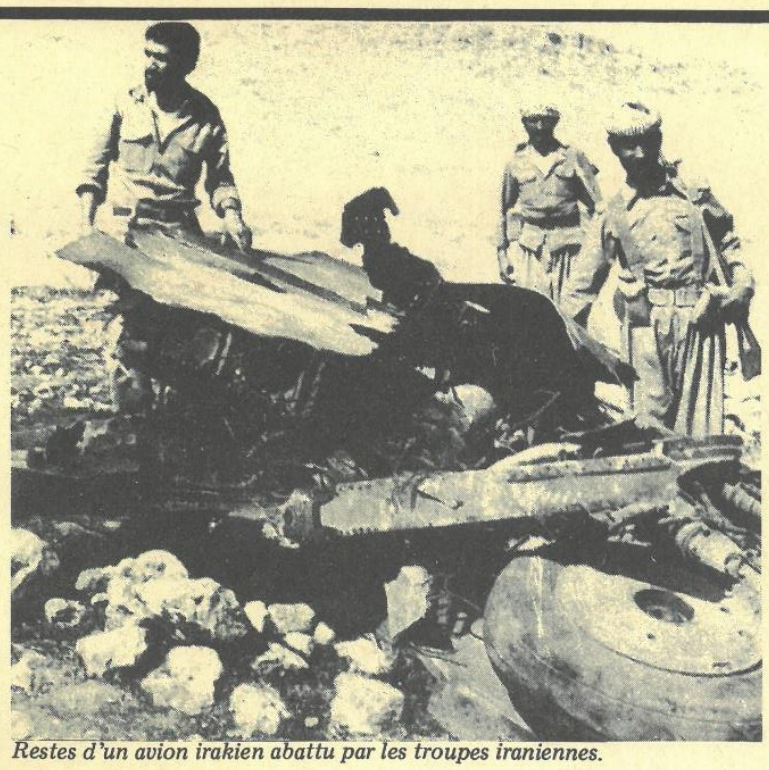

Restes d'un avion irakien abattu par les troupes iraniennes.

Un jeu risqué

L'impétuosité de l'Irak a placé les Etats-Unis dans une situation un peu gênante : d'une part, comme l'indique l'éditorial du Monde du 23. 9. 80, *"ils verraient sans nul doute d'un bon oeil les Irakiens mener à bon terme ce qu'eux-mêmes n'ont pu faire lors de leur raid manqué de Tabas. Par ailleurs la plupart des Etats pétroliers du Golfe accueilleraient avec soulagement la disparition de l'encombrant régime islamique de Téhéran"*. Mais d'autre part, le risque existe que cette offensive provoque une nouvelle radicalisation anti-impérialiste des masses iraniennes, déclenchant une dynamique définitivement incontrôlable.

De plus, le nationalisme arabe exacerbé auquel le régime de Bagdad recourt, afin de justifier son agression — qui devient, dans la mythologie de ses dirigeants la poursuite de la bataille de Qaddisieh (où en l'an 663 (!) les musulmans défirent les troupes de l'empire perse) — peut tout aussi bien, comme l'Iran l'a montré, se transformer rapidement en sentiment anti-impérialiste.

Enfin, mettant aux prises deux régimes que ni l'impérialisme ni la bureaucratie soviétique ne contrôlent complètement, la guerre entre l'Irak et l'Iran peut échapper à tout instant à la logique des "conflits limités", tacitement admis, dans une région où l'on trouve non seulement une bonne partie des ressources pétrolières mondiales, mais où, depuis des décennies, un arsenal gigantesque s'est accumulé.

En outre plusieurs régimes du Moyen-Orient sont aux prises avec des problèmes politiques et sociaux aigus, tandis que la question des nationalités — consécutive au découpage colonial et impérialiste de la région — est toujours pendante; tout conflit durable risque donc de provoquer la mise à feu de cette poudrière moyen-orientale. Ce qui explique la réserve, diplomatique du moins, de l'impérialisme, qui ne voudrait pas se trouver confronté à une redistribution généralisée des cartes de sa domination, avec tous les risques de pertes sèches que cela implique. La bureaucratie soviétique, pour sa part, en prenant une position neutraliste, cherche à la fois à ne pas s'aliéner définitivement l'Irak, qui hier encore était un allié diplomatique, et à éviter l'ouverture, près de ses frontières, d'une crise prolongée, dont les effets déstabilisateurs pourraient à long terme fissurer sa domination et, beaucoup plus rapidement, balayer les pions partiemment avancés dans le cadre de sa politique de coexistence pacifique.

Ptr.

L'Irak invité d'honneur au Comptoir suisse

POUR QUELQUES PETRODOLLARS DE PLUS...

La direction du Comptoir suisse, et derrière elle, l'Office suisse d'expansion commerciale (OSEC), n'ont jamais été très regardants quant à la qualité des "invités d'honneur" du Comptoir suisse. On se souvient du Portugal colonial et salazariste, de l'Indonésie et de sa dictature sanglante, c'est aujourd'hui le tour de l'Irak.

L'industrie suisse subodore de juteux contrats supplémentaires (229 millions de francs d'exportations en 1979) et s'intéresse vivement au pétrole irakien (l'Irak est le second producteur arabe de pétrole après l'Arabie séoudite).

Cette offensive économique de charme s'accompagne évidemment d'une campagne de presse "aux petits oignons" pour mettre en valeur ce partenaire commercial si intéressant : supplément de dix pages dans le "Journal de Genève" et la "Gazette de Lausanne", page entière, note éditoriale dans la "Tribune de Lausanne", et "24 Heures"; la machine fonctionne, elle est bien rodée.

Et nos journalistes, dont l'objectivité n'est plus à souligner, d'entonner les louanges d'un régime qui, après quelques difficultés initiales, certes, est en train de mener l'Irak vers la terre promise de l'expansion économique, de l'élévation du niveau de vie, de la démocratie.

Sans doute pressés par le temps (et le temps, n'est-ce-pas, c'est de l'argent...) ils ne mentionnent qu'en passant le "problème kurde", du reste presque "résolu" (au prix d'une centaine de milliers de morts, mais cela le lecteur n'est pas censé le savoir). Quant à la violation permanente des droits de l'homme (en 12 ans, 100 exécutions politiques en moyenne par an; 257 entre 1978 et 1979; une centaine entre le 1er mars et mi-avril de cette année), aux persécutions politique (les communistes sont interdits, nombre d'entre eux ont été exécutés), religieuse (le simple soupçon d'appartenance au mouvement chiite pro-Khomeiny vous mène au poteau d'exécution ou au gibet) : broutilles que tout cela ! C'est une grande leçon de journalisme et d'indépendance de jugement qui nous est ainsi donnée, qui donne toute sa valeur aux professions de foi démocratiques et humanistes que tous ces gens — politiciens, industriels, journalistes — nous assènent volontiers. Par exemple, lors de la journée d'ouverture du Comptoir...

Ptr.

Ziegler s'en va-t-en guerre

Il ne manquait plus que lui : dans une longue lettre à l'heddomadaire Tout Va Bien — qui avait publié dans son no 75 un bon article de dénonciation de l'Irak, signé Alec Feuz — Jean Ziegler prend la défense de l'Irak, de ses dirigeants, lance un appel pour le développement des relations entre la Suisse et l'Irak et demande que l'on soutienne l'action de l'ambassadeur suisse à Bagdad ! (Tout Va Bien no 76, 19. 9. 80).

Ainsi, la boucle est bouclée : du refus systématique de distinguer entre mouvement révolutionnaire, anti-impérialiste, et gouvernement bourgeois dans les pays néo-coloniaux, de la volonté soulignée d'appliquer des critères politiques "réalistes", Jean Ziegler en arrive aujourd'hui à soutenir ouvertement ceux qui lancent une guerre contre la révolution iranienne (car tel est son enjeu réel), ceux qui envoient au casse-pipes ce "peuple admirable", pour reprendre son expression.

Et tout cela, au bénéfice de qui, Jean Ziegler : du peuple iranien, de la lutte anti-impérialiste, du peuple irakien, peut-être ?

Les "ambiguïtés théoriques" multiples de Jean Ziegler viennent d'être ainsi pratiquement levées. Le funambule de l'anti-impérialisme a définitivement raté son numéro.

Ptr.

Après le coup d'Etat en Turquie :

L'OTAN ET LE FMI GOUVERNENT!

Alors que les politiciens menaient le pays à sa perte, de nobles et démocrates militaires ont pris le pouvoir pour sauver la démocratie et rétablir le bon fonctionnement des institutions : telle est en substance la petite fable que les généraux turcs, relayés par les agences de presse et les journaux en mal d'inspiration (24 Heures du 17. 9. 80 : "Objectif turc : la démocratie"), veulent nous faire gober. La réalité, on s'en doute, est un peu différente.

Un pays néo-colonial d'une importance stratégique

Le destin tragique de la Turquie est non seulement d'être un pays néo-colonial dépendant de l'Occident mais aussi d'occuper une position stratégique aux frontières de l'Union soviétique, à proximité immédiate de la zone de crise du Moyen-Orient. Ce qui lui vaut l'attention soutenue des agences économiques, financières et militaires de l'impérialisme. Depuis le renversement du Chah, les Etats-Unis sont bien décidés à ne pas perdre le contrôle sur ce pays, dans lequel stationnent plusieurs milliers de soldats US, desservant les stations d'écoute dirigées contre l'URSS. La Turquie accueille également le propre réseau de surveillance et d'alerte aérienne de l'OTAN, le réseau NADGE. Son armée d'un demi-million d'hommes représente la deuxième force numérique de l'OTAN. Elle est, surtout depuis la chute du Chah, l'objet de bien des faveurs : des crédits d'armement d'un montant total de 5 milliards de dollars lui ont été accordés par les membres de l'OTAN. Ce qui explique bien le "soulagement" manifesté à Bruxelles, siège du Pacte atlantique après le coup d'Etat, annoncé publiquement du reste d'abord par le Département d'Etat... américain. Enfin au moment même du coup d'Etat du 12 septembre, des manoeuvres de l'OTAN se déroulaient en Turquie — avec la participation de trois mille soldats belges, italiens et ouest-allemands.

L'OTAN n'est pas la seule organisation impérialiste à se pencher sur le sort de la Turquie : depuis plusieurs années déjà les experts du Fonds monétaire international (FMI) lui prodiguent leurs "conseils" et leurs remèdes. Sur leurs injonctions, les différents gouvernements ont procédé à plusieurs reprises à la dévaluation de la livre turque. La politique d'austérité engagée par le gouvernement renversé du Premier ministre Demirel sera poursuivie, les généraux l'ont clairement dit. Les conseillers économiques et financiers du nouveau gouvernement (Ozal, sous-secrétaire au plan; Kivanc, sous-secrétaire aux finances; Aydinoglu, gouverneur de la Banque mondiale) sont les mêmes que ceux du gouvernement précédent et bénéficient de la confiance du FMI et de l'OCDE (Organisation de développement et de coopération européenne); partisans du néo-libéralisme de l'école de Chicago de Milton Friedman, ils visent à mettre en oeuvre une politique de libéralisation du marché à l'exemple du Chili ou de l'Argentine.

Le programme repris par les généraux tient en une phrase : *"mobiliser tous les moyens en vue d'accroître la production"* (général Evren), ou comme le disait plus martialement le journal "indépendant" Hurriyet : *"les fils d'Atatürk* (il s'agit des militaires, réd.), *qui croient en la démocratie, appellent tout le monde au travail"*. On comprend donc que la Confédération des syndicats patronaux (TISK) manifeste sa satisfaction et déclare : *"les industriels vont accroître leurs investissements, et la capacité de production industrielle qui était jusqu'à maintenant en baisse, notamment en raison des grèves générales, ne manquera pas de monter et la paix sociale sera restaurée"*. Telle est la solution proposée par les patrons et les militaires pour sortir le pays d'une crise économique frôlant la banqueroute et que les masses travailleuses turques vont devoir durement payer. La limitation de la croissance des salaires (alors que l'inflation atteindra les 100 o/o cette année), la rationalisation des entreprises, y compris celles du secteur nationalisé (alors qu'un travailleur sur cinq est officiellement au chômage) seront très certainement les volets les plus importants de l'austérité à la turque. Quant à la fraude fiscale par exemple, nul doute qu'elle continuera comme par le passé à représenter le 10 o/o du PNB.

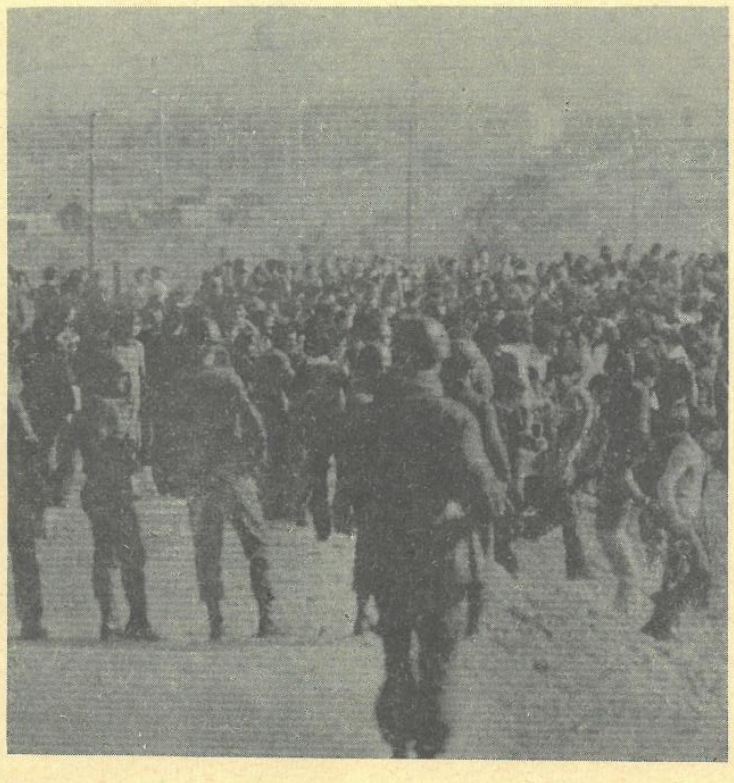

Une profonde crise économique

Profondément intégrée au système capitaliste mondial, dépendant à tous les niveaux de l'économie occidentale (dont elle importe 54 o/o de ses matières premières et 42 o/o de ses biens d'équipements), la Turquie a été durement touchée par la crise économique mondiale. Les gouvernements successifs, conservateurs sous Demirel et sociaux-démocrates sous Ecevit, ont constamment eu recours au crédit extérieur pour maintenir l'économie à flot, de telle sorte que la dette à court terme est passée de 250 millions de dollars en 1975 à 6 milliards en décembre 1977. Pour 1980 seulement, les prêts de l'OCDE et du FMI s'élèveront à plus de trois milliards de dollars. Si l'on ajoute les reports de remboursement des pays amis on arrive à près de 7 milliards. Ce qui n'empêchera pas le déficit du commerce extérieur d'atteindre, selon les estimations de l'OCDE, 4,6 milliards de dollars, alors que l'endettement global du pays dépassera les 25 milliards de dollars, soit plus de la moitié du Produit National Brut.

Dans cette situation, la tâche du gouvernement Demirel —leader du parti de la justice, principal parti bourgeois —, nommé en novembre 1979, consistait surtout à faire payer aux masses paysannes et ouvrières le prix fort de la crise. L'échec de ce gouvernement réside non pas dans cette orientation anti-ouvrière, mais dans son incapacité à l'imposer. Car depuis quelques années, après la terrible répression des années 70-73 et malgré la terreur fasciste qui s'étend depuis lors, le mouvement ouvrier turc et avec lui les masses populaires ont relevé la tête. Le développement du syndicalisme ouvrier (par opposition à la centrale syndicale "modérée" et pro-bourgeoise "Türk-Is" et à la centrale d'extrême-droite MISK), de la "Confédération des syndicats ouvriers progressistes" (DISK), la croissance du taux d'organisation et du nombre de syndiqués, témoignèrent clairement de ce renouveau. La multiplication des grèves — y compris avec occupation — montrait bien que les ouvriers turcs, malgré leur faible tradition d'organisation et de lutte n'entendaient pas être sacrifiés sans autre sur l'autel des profits. Leur exemple pouvait devenir contagieux pour les millions de petits paysans et de travailleurs agricoles, aux prises avec une misère sans nom qui les amène à quitter leur région pour rejoindre les villes en quête de travail ou de conditions de vie plus acceptables (chaque jour la population d'Istanbul croît de 1 000 personnes; chaque année 3 o/o de la population se déplace de la campagne vers les villes).

Dans cette brèche pouvaient aussi s'introduire divers mouvements des nationalités qui potentiellement risquaient de remettre en cause l'Etat bourgeois unifié de la Turquie.

Un coup d'Etat pour "sauver l'Etat"

L'échec du gouvernement Demirel allait ouvrir une crise politique dans le pays; la bourgeoisie et l'impérialisme, qui avaient auparavant laissé sa chance au social-démocrate Ecevit — qui en un peu moins de deux ans avait réussi, par sa politique systématique de démoralisation à galvauder le soutien et la radicalisation populaires, sans pour autant échapper aux diktats du FMI — ne disposaient plus d'aucune carte de rechange au niveau parlementaire. Une anecdote symbolise assez bien cette impasse : le parlement turc, chargé de l'élection du président de la République a été incapable, après 150 tours de scrutin, de s'accorder sur un nom ! Le travail d'élaboration et d'application des lois — tâche centrale de tout appareil d'Etat qui se respecte — était complètement paralysé !

Restait donc la solution de l'armée, dont le rôle politique est traditionnel en Turquie, et qui présentait le double avantage de posséder, contrairement aux partis, une certaine homogénéité politique et d'avoir accompli avec succès plusieurs missions de répression anti-ouvrière. Par ailleurs, sa soumission aux intérêts généraux de l'impérialisme lui tient lieu de fierté. En ce sens, comme le déclarait un rédacteur du journal "Cumhuriyet" : *"L'Etat turc a lui-même dirigé le coup d'Etat — afin de se sauver du suicide"*. Si aujourd'hui la bourgeoisie turque et l'impérialisme respirent, la classe ouvrière et les masses populaires n'ont, elles, aucune raison d'espérer. Ce coup d'Etat, qui devait soi-disant rétablir l'ordre et la tranquillité ne vise qu'à augmenter l'ordre de l'exploitation capitaliste et la tranquillité des profits. La vie quotidienne du peuple turc, déjà aux prises avec la sous-alimentation, la crise du logement, l'analphabétisme (50 o/o) et l'émigration forcée, n'en sera que plus difficile.

Ptr.

Des militaires "démocratiques"?

La presse bourgeoise souligne souvent avec insistance le fait que pour l'instant les militaires turcs n'ont pas eu recours, comme de vulgaires généraux sud-américains, à une répression massive. C'est oublier un peu légèrement que l'armée a, au début des années 70, complètement décapité la gauche et le mouvement ouvrier. C'est oublier que depuis plusieurs années, de nombreuses provinces — et tous les centres du mouvement ouvrier — connaissent l'état de siège. C'est oublier que la terreur fasciste, dirigée du reste par un ancien responsable militaire de la répression de 1971, le colonel Turkes, est en grande partie responsable des 5 000 morts et 14 000 blessés de la guerre civile larvée qui se déroule en Turquie depuis 1974. C'est oublier que le parti fasciste — qui se réfère ouvertement à Hitler et à ses enseignements — dispose de ramifications et d'amitiés étendues dans l'armée et la police, à tel point que le colonel Turkes, dirigeant du Parti du mouvement national sera le seul leader politique à pouvoir passer durant quelques temps dans la clandestinité après le coup d'Etat, lui seul ayant été averti à l'avance par des amis bien placés.

D'autre part, l'armée turque n'est pas une novice en matière de répression anti-ouvrière : aucun travailleur turc n'a oublié les dix mille soldats et les chars blindés engagés pour évacuer l'usine Taris à Izmir au printemps dernier. Et les premières mesures prises par les généraux restent dans cette tradition :

— interdiction de la centrale ouvrière DISK;
— blocage de ses fonds,
— accusation des syndicalistes qui, selon le général Evren *"ont abusé et manipulé les travailleurs"*;
— arrestation et surveillance de près d'un millier de syndicalistes à Istanbul seulement; la situation semble analogue dans le reste du pays;
— interdiction des grèves et donc reprise forcée du travail, entre autres, pour les 70 000 grévistes de la métallurgie et du textile.

Toutes ces mesures donnent un sens tout à fait précis à la déclaration du général Evren fustigeant les *"partisans des idéologies étrangères"* qui refusaient de chanter l'hymne national et *"chantaient à la place l'Internationale"*.

En fait, les généraux "démocratiques" — qui ont suspendu toutes les libertés — sont en train de réaliser le souhait du milliardaire turc Sakip Sabanci, qui confiait au "Monde diplomatique" (janvier 1980) : *"La facture de la démocratie est bien trop élevée. Avec toutes ces grèves, l'économie est paralysée; si nous avions un gouvernement valable, il interviendrait pour rétablir l'ordre et empêcher que les ouvriers ne s'excitent contre les patrons, ce qui fait du tort au pays"*.

Que la répression qui frappe le mouvement ouvrier n'ait pas pris les couleurs du Chili de 1973, qu'elle cherche visiblement à conserver les apparences de la légalité, ne change pas son caractère. L'étonnement des commentateurs bourgeois est le fait de consciences bien assoupies ou pire, corrompues, qui s'étaient depuis longtemps faites à l'idée que l'impérialisme puisse utiliser tous les bouchers de la planète pour accomplir ses basses besognes.

Ptr.